Sword Group
Rapport Financier 2017

2 000+ employés au 31/12/2017

20 pays

CA 2017 : 173,5 M€

EBITDA : 16,0 %

SOMMAIRE

1 DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017 P 3

2 RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ P 3

3 ORGANES DE LA SOCIÉTÉ P 3

4 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ P 3

5 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES P 4

6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE P 5

7 APERÇU DES ACTIVITÉS P 6

8 RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE P 7

9 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE P 8

10 RAPPORT DE GESTION P 18

11 RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017 P 39

12 COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017 P 44

13 NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2017 P 50

14 RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 P 60

15 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 P 65

16 ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 (MONTANT EXPRIMÉS EN MILLIERS D'EUROS) P 72

17 CONTACTS P 119

1 DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

En application de l'article 3 (2) c) de la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables applicables et que ces états financiers donnent, à notre connaissance, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Le rapport de gestion présente, à notre connaissance, fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Société.

Windhof, le 26 mars 2018

Jacques Mottard
Président Directeur Général

2 REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Mazars Luxembourg S.A. dont le siège est 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2017 du mandat pour un exercice.

3 ORGANES DE LA SOCIETE

Conseil d'Administration

Jacques Mottard, Président Directeur Général, Administrateur

François Barbier, Administrateur Indépendant

Frédéric Goosse, Administrateur, Délégué à la gestion journalière

Nicolas Mottard, Administrateur

François Régis Ory, Administrateur Indépendant

PACBO Europe, Administration et Conseil S.à r.l. (Représenté par Patrice Crochet), Administrateur Indépendant

4 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

Sword Group SE est une société européenne dont le siège social se situe à Luxembourg, Rue d'Arlon 2-4, L-8399 Windhof.

La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, G.I.E. ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a été constituée le 22 juin 2001. L'article 5 des statuts prévoit que la Société a une durée illimitée.

La société est cotée sur l'Euronext de Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

5 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Chiffre d'affaires	173 489	160 157	137 564
EBITDA	27 809	24 904	21 552
Résultat de l'exercice	11 238	10 816	10 792
Actif non courant	120 418	121 842	128 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	46 196	62 112
Fonds propres consolidés	143 332	152 168	161 293
Total bilan	224 238	229 948	246 782

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	3 502	2 808	3 165
Résultat d'exploitation	482	- 1 858	498
Résultat net	- 2 778	4 543	42 405
Actif immobilisé	210 618	208 477	206 890
Disponibilités et VMP	12 428	19 804	21 907
Capitaux propres	223 210	235 691	242 087
Total bilan	241 264	255 008	263 387

6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31/12/2017 :

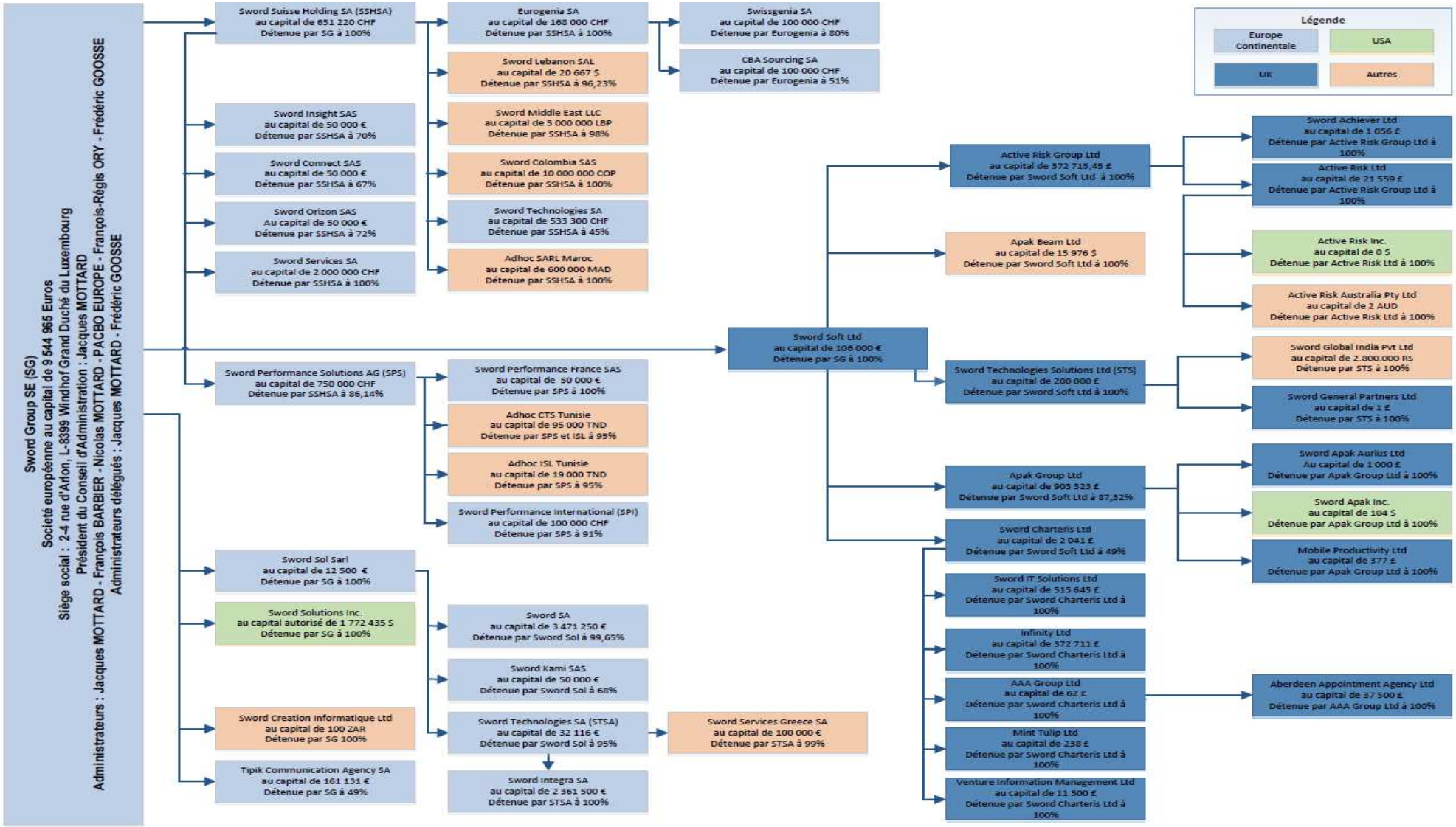

7 APERÇU DES ACTIVITÉS

NOTRE GROUPE

Le groupe Sword est une société internationale de conseil, de services et de software assistant les leaders mondiaux dans leurs programmes de transformation technologique et digitale.

Créé en juin 2001, le groupe compte aujourd'hui plus de 2 000 collaborateurs opérant à travers plus de 50 pays. Il propose à ses clients des réponses globales et intégrées, tant sur l'approche stratégique que dans l'exécution.

S'inscrivant dans une démarche orientée Système d'Information et s'adossant sur des méthodologies performantes de conduite de projets, Sword s'engage dans la mise en œuvre de solutions innovantes répondant aux enjeux stratégiques de ses clients et aux exigences d'adaptation de leurs systèmes d'information.

Pour atteindre cet objectif, Sword a développé un modèle de production industrialisé, organisé autour de centres de services spécialisés permettant d'assurer à ses clients des services de proximité, des savoir-faire à haute valeur ajoutée, des capacités élevées de production et des approches économiques optimisées.

Notre activité se compose de Deux principaux domaines d'activité :

- **Services :** organisé en centres de compétences, représentant 71,6 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- **Software :** représentant 28,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

NOS MARCHÉS

L'offre proposée par Sword s'adresse à tous les grands comptes et aux institutions publiques, sur leur activité locale comme internationale. Combinées à son expertise technologique et méthodologique, Sword occupe un positionnement de leader dans certains pays.

Sword a su développer des compétences uniques sur des marchés ciblés :

- ✓ Banques et Assurances
- ✓ Juridique
- ✓ Luxe
- ✓ Santé
- ✓ Secteur Public
- ✓ Sport
- ✓ Transport
- ✓ Union Européenne

Sur ces marchés, Sword est un partenaire au quotidien de ces organisations sur l'ensemble de sa gamme de services, les accompagnants autant sur leur stratégie IT que sur leurs problématiques les plus opérationnelles.
De manière générale, Sword évolue sur les marchés fortement réglementés pour lesquels une connaissance à jour de la réglementation est une nécessité.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

En tant qu'intégrateur-conseil, Sword offre une gamme de solutions et de services spécialisés et à haute valeur ajoutée. Nous combinons compréhension du métier de nos clients, connaissance des marchés et expertises techniques afin de développer des avantages concurrentiels pour nos clients.

L'offre de Sword est construite autour de niches technologiques :

- Content Services (CS) - dématérialisation de documents, gestion et workflow documentaire, éditique,
- Valorisation des informations - mise en place de portail d'entreprise, gestion de contenu web, gestion des processus, travail collaboratif, réseau social de l'entreprise, gestion de la relation client, recherche d'information, gestion des référentiels, traitement du langage naturel,
- EAI / ESB : interconnexion et Interopérabilité des systèmes d'information - organisation et synchronisation des processus,
- Systèmes d'Information Géographique (SIG) - intégration d'une dimension cartographique au système d'information,
- Business Intelligence (BI) - mise en œuvre de système décisionnel servant au pilotage et à l'analyse des données de l'entreprise,
- Management Consulting, activités de conseil en stratégie des SI, gestion de projet, test & assurance qualité, Marketing digital & CRM ainsi que de l'ingénierie en performance des systèmes d'information,

- Développement spécifique et intranet métier - santé, nucléaire, pharmacie et industrie,
- Développement d'applications Web et Mobiles,
- Infrastructure et Cloud,
- Cyber sécurité,

Sword réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires selon un mode forfaitaire (engagement de résultat).

NOTRE OFFRE SOFTWARE

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser.
Nos outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Sword propose 3 gammes de Software :

Sword Achiever / Sword Active Risk Logiciel de gouvernance, de conformité et de gestion des risques d'entreprise
Sword Apak / Sword Mobile Logiciel de gestion de financement d'actifs
Sword Intellect Logiciel de gestion des droits de propriété intellectuelle

Des produits issus de la R & D sont en cours de commercialisation mais ne génère pas encore de chiffre d'affaires significatifs à l'heure actuelle.

Sword Bizdock Logiciel de gestion de portefeuille de projets
Sword Citizen Logiciel améliorant le pilotage de la collectivité au service de l'usager
Sword Insight Logiciel répondant aux questions d'hier et à celles qui ne sont pas encore posées
Sword Kami Logiciel de conception de modèles documentaires éditiques
Sword Orizon Logiciel sécurisé de télémédecine, pour le partage et la coordination de soins

8 RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Suite à la récente mise à jour par la Bourse de Luxembourg des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise en décembre 2017, le nouveau principe sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) a été adopté par Sword Group.

Depuis 2011, Sword Group s'était déjà engagée, par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion la société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Droits de l'homme

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et
2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5 L'abolition effective du travail des enfants ; et
6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

9 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Gouvernance

- Le Conseil d'Administration du 11 avril 2012, a décidé :
  - d'adhérer volontairement aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg ;
  - de reconduire le précédent comité d'audit, à savoir :
  - Monsieur François-Régis ORY, administrateur indépendant et président du comité d'audit
  - Monsieur François BARBIER, administrateur indépendant.

- Le Conseil d'Administration du 28 août 2012 a arrêté la Charte de Gouvernance et le règlement intérieur du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit :
  Suite au transfert du siège de la Société au Grand-Duché du Luxembourg (Assemblée Générale du 26 mars 2012), le conseil d'administration de Sword Group a, le 28 août 2012, arrêté la Charte de Gouvernance qui présente le cadre de gouvernance des activités de Sword Group, en application des dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg auxquels la Société a adhéré volontairement à l'exception de certains principes mentionnés dans la présente charte. Elle a pour objet de clarifier les pouvoirs et les responsabilités des différentes entités constituant la gouvernance de Sword Group.

  La charte de gouvernance complète les documents existants suivants :
  - un manuel administratif précisant toutes les procédures de contrôles internes, un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de Sword Group,
  - un manuel des principes comptables IFRS, en cours de mise à jour, rédigé par un cabinet indépendant,
  - une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO ou méthode ISOPRO),
  - une charte éthique qui a été arrêtée par le conseil d'administration de Sword Group le 20 décembre 2010.

- Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 a procédé à la mise à jour de la Charte de Gouvernance suite à la mise à jour des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise par la Bourse de Luxembourg en 2013.

  Une nouvelle mise à jour des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise entreprise par la Bourse de Luxembourg en décembre 2017 est actuellement en cours de révision par le Conseil d'Administration et l'adaptation de la Charte est prévue courant 2018.

La charte est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de la gouvernance de Sword Group, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires. Elle est disponible sur le Site Internet de Sword Group.

<u>La charte de gouvernance est, au 31 décembre 2017, la suivante :</u>

I - Structure et organisation de la Société et du Groupe

Sword Group est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures permettant un management et un contrôle cohérent. Une description des rôles des entités majeures du groupe est donnée ci-après :

Les entités de direction

Le conseil d'administration

Composition

Les statuts de Sword Group prévoient un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, nommés pour une durée maximale de quatre ans. Le conseil d'administration est composé de personnes compétentes et avisées, qui ont été choisies en tenant compte des spécificités de la Société et de ses activités. Au 31/12/2017, il se compose de 6 personnes : Jacques Mottard, François Barbier, Frédéric Goosse, Nicolas Mottard, François Régis Ory et de la société PACBO EUROPE, Conseil et administration S.à r.l. (Représentée par Patrice Crochet).

Conformément aux recommandations établies par la Bourse de Luxembourg, le conseil d'administration est composé, à hauteur de 50%, « d'administrateurs indépendants » en les personnes de François Barbier, François-Régis Ory et de la société PACBO Europe (représentée par Monsieur Patrice Crochet). En outre, aucun des administrateurs visés ci-dessus ne détient une participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ou dans des filiales de cette dernière société.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Au cas où un membre du conseil d'administration de la Société aurait ou posséderait un quelconque intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre devra informer le conseil d'administration quant à cet intérêt personnel, et ne pourra délibérer ni voter en rapport avec une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de cet administrateur dans cette transaction devront faire l'objet d'un rapport spécial à l'assemblée générale des actionnaires suivante avant qu'un quelconque vote puisse être exprimé par ledit administrateur concernant toute autre résolution.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées. Pour les mêmes raisons, la désignation d'un « *compliance officer* » n'a pas été jugée nécessaire.

Réunions du conseil – Fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de Sword Group : il existe un règlement intérieur et il n'existe pas de censeur.

En l'absence d'un comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du Groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du conseil d'administration.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

Chaque conseil d'administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

L'ensemble des administrateurs, exécutifs ou non, a un accès équivalent aux informations et aux ressources nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

Les statuts de Sword Group prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.
Le Groupe a recours à un cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et pour assister le Président à la mise en forme des procès-verbaux.

Sword Group a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, notamment les obligations déontologiques.

Rémunération des organes de direction et d'administration

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Différents éléments peuvent rentrer dans la rémunération des organes de direction et d'administration, telle l'attribution d'actions, d'options sur actions ou tout autre droit d'acquisition d'actions, les jetons de présence, les conditions de retraite et de départ et les avantages particuliers, qu'ils soient attribués par la Société Sword Group ou ses filiales ou des sociétés membres du même Groupe.

Les parties fixes et variables de ces rémunérations sont déterminées dans un souci d'équilibre.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le conseil d'administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

Evaluation du conseil d'administration
Le conseil d'administration procède annuellement à son évaluation. Les administrateurs considèrent, à ce jour, que le fonctionnement actuel du conseil d'administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

L'EMC (« Executive Management Committee »)
Il fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, définit la stratégie à long-terme, définit la politique de l'année, gère le budget annuel et contrôle les centres de profit appelés « Business Units ».

Il rassemble au 31 décembre 2017 les personnes suivantes :

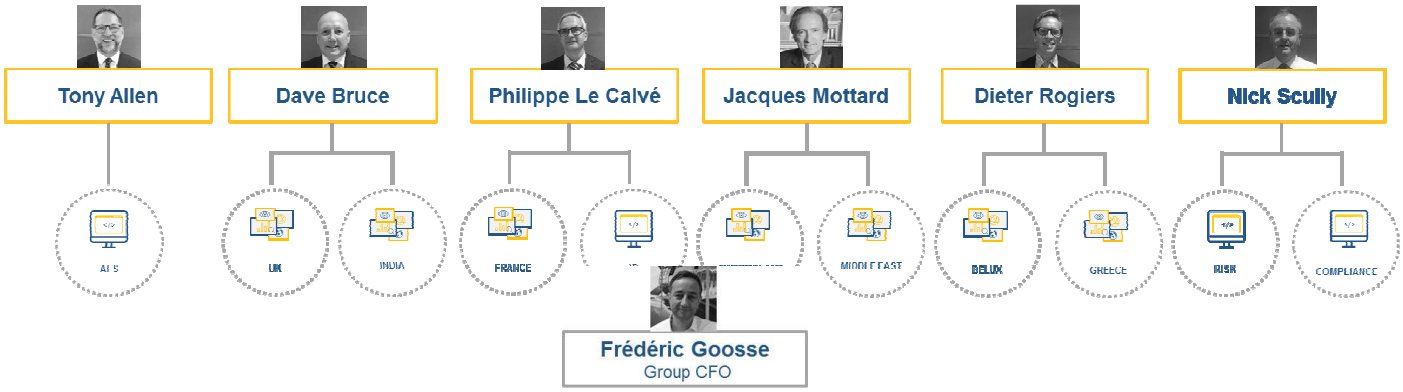

Chaque membre de l'EMC (excepté Frédéric Goosse), est en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Il y a, à ce jour, 32 directeurs de « Business Units ».

Le Comité de Direction
Il est composé du Comité d'Opérations élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

Les Délégués à la gestion journalière
Monsieur Jacques Mottard et Monsieur Frédéric Goosse ont été nommés en qualité de Délégués à la gestion journalière pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la Société de l'exercice au 31 décembre 2019 qui se tiendra en 2020. Ils portent également le titre de « Directeur Général Délégué ».

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans un manuel administratif interne. Les principaux axes de gestion de la Business Unit sont les suivants :

L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- Un budget présenté avant le début de l'année et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- Le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

L'axe comptabilité générale :

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière,
- La Direction Administrative et Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du Groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

L'axe commercial :

Chaque mois, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.

Ces comptes rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :

- de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
- de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
- de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues.

Le Comité d'Opérations est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

L'axe technique :

Le rôle du Directeur Technique est multiple chez Sword. D'un point de vue stratégique, il participe à l'élaboration des orientations technologiques de la Société en relation directe avec la direction générale. A ce titre, il anime une partie de la veille technologique via un maillage de référents techniques au sein du Groupe. D'un point de vue opérationnel, sa mission est partagée entre avant-vente (élaboration des réponses, propositions de valeur en avance phase,…), développement (apport d'un regard extérieur aux solutions mises en œuvre), après-vente (suivi des prestations et des évolutions futures).

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 400 000 € (contre 1 000 000 € pour le Directeur d'opérations). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit la synthèse des projets au forfait permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

Reportings, réunions, délégations

Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le cinquième jour ouvré de chaque mois,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires.

Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managérial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, Commerciaux et Directeurs Techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Tous les deux mois, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'Opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».
Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

Délégations

- l'ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients.
- le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 400 K€).
- le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 400 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander l'autorisation de la Direction Générale, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.
- le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente auprès de la Direction Générale.
- le Directeur d'Opérations peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 1 000 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : Par exemple, le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle l'assistante d'entité présente le livret d'accueil et le manuel administratif.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II - Structure de l'actionnariat de Sword Group et de son contrôle

Capital et actions

Le capital social s'élève à la somme de 9 544 965 euros (neuf millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est divisé en 9 544 965 actions de 1 euro chacune, libérées intégralement et toutes de même catégorie.

L'autorisation de capital autorisé de la Société conférée au conseil d'administration est expirée depuis le 2 mai 2017 et n'a pas été renouvelée par les actionnaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Si la loi luxembourgeoise le permet, les actions peuvent aussi être sous forme dématérialisée.

Si la loi luxembourgeoise autorise l'émission d'actions dématérialisées, les actions nominatives et au porteur sont obligatoirement converties en actions dématérialisées dans le délai de 2 années à compter de la date où l'émission d'actions dématérialisées est autorisé, dans les conditions fixées par la loi, et mises en œuvre par le Conseil d'administration.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans un délai de (i) 6 jours de bourse de transaction et (ii) 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation en raison d'un événement venant modifier la répartition des droits de votes.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à la régularisation de la notification.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Tout transfert d'actions nominatives devra faire l'objet de l'inscription au registre des actionnaires d'une déclaration de cession datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur(s) représentant(s), ainsi que suivant les règles régissant la cession de créances figurant à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra de plus accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession référencée dans toute correspondance ou autre document faisant état de l'accord du cédant et du cessionnaire.

Modifications du capital

1 – Le capital social peut être augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider d'une augmentation de capital. Elle peut aussi déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé par les statuts.

Il peut être décidé par le Conseil d'Administration de limiter l'augmentation de capital contre numéraire au montant des souscriptions.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire contre numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales.

Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel pendant l'Assemblée Générale qui décide ou autorise l'augmentation du capital. En outre les actionnaires en Assemblée Générale peuvent supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

2 - L'augmentation du capital peut également résulter de la demande faite par tout actionnaire de recevoir en actions le paiement de tout ou partie du dividende mis en distribution lorsque cette faculté a été accordée aux actionnaires par une décision prise en Assemblée Générale ou par le conseil d'administration dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé tel que défini à l'article 8 des statuts et 2.1 de la charte.

Dans ce cas, le Conseil d'Administration, dans le délai légal, constate le nombre des actions émises en application de l'alinéa précédent et fait procéder aux modifications statutaires par acte notarié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi, déléguer au Conseil d'Administration la mise en œuvre de la réduction du capital social.

Le Conseil d'administration peut procéder au rachat d'actions de la Société, dans les limitées fixées par la loi et l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cotation
La Société est cotée sur EURONEXT Paris (Compartiment B). Le nombre d'actions en circulation s'élève à 9 544 965.

Des informations sur le cours de l'action de la Société sont disponibles sur son site internet (www.sword-group.com).

Les actions de Sword Group SE font partie des indices suivants : ICB : 9530 Logiciels et Services Informatiques, Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share.

Acquisitions et aliénations d'actions propres

Sword Group peut être amenée à détenir ses propres actions et à procéder à des opérations sur ses propres actions, dans les limites de la loi et de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Des informations détaillées sur ces opérations sont régulièrement communiquées à la CSSF et figurent sur le site Internet de Sword Group.

Actionnaires

Actionnaires principaux
Jacques Mottard et Nicolas Mottard - en ce compris la détention de Financière Sémaphore - détiennent globalement 17,9 % du capital.

L'actionnariat flottant représente 78,7 % du capital.

Pouvoirs et assemblées générales
Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 18 des statuts prévoit les règles applicables aux assemblées d'actionnaires.

Convocation

Les actionnaires sont réunis en assemblée générale annuelle, chaque 28 du mois d'avril de chaque année à 11 heures dans la commune du siège social de la Société ou à un autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 % au moins du capital souscrit peuvent demander la convocation d'une assemblée générale. La demande de convocation doit fixer les points à mettre à l'ordre du jour.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 5 % au moins du capital souscrit. Ces derniers peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, dans les délais et les formes fixés par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires peuvent émettre leur vote par correspondance et doivent pour ce faire demander à la Société un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire comportera des mentions relatives à l'assemblée générale concernée et sera rédigé de telle sorte que l'actionnaire puisse exprimer son vote sur chacune des résolutions proposées, dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée. La demande de formulaire doit être faite à la Société par tout moyen et doit être déposée ou reçue au siège social au moins 6 jours avant l'assemblée.

Le bulletin de vote, pour être recevable, devra impérativement comporter les mentions suivantes :

- l'indication des noms, prénom et domicile de l'actionnaire,
- l'indication de la forme nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi que la mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur par l'intermédiaire financier habilité,
- la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal.

Les votes par correspondance devront, pour être pris en compte, parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

<u>Tenue de l'assemblée – Bureau - Procès-verbaux</u>
L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil, si la convocation émane de ce dernier ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée ; elle est présidée par le commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises le cas échéant, par le mandataire de justice ou par le liquidateur dans les autres cas. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et signés par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés en ce qui concerne les assemblées générales ordinaires par le président du conseil d'administration ou un administrateur ou le secrétaire de l'Assemblée et en ce qui concerne les assemblées générales extraordinaires par le notaire dépositaire de la minute en cause.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 67-1 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 67-1 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

3 - Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi.

4 - Le vote en assemblée générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret ou par utilisation des moyens de télécommunication, c'est-à-dire la visioconférence et tous moyens de télétransmission permettant l'identification de l'actionnaire participant à l'Assemblée à délibérer, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

L'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix valablement exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Politique de dividendes

Conformément à l'article 24 des statuts, sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur la proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Cette assemblée peut aussi, dans les conditions prévues par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

De manière générale, Sword Group suit une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du Groupe et de sa rentabilité.

III Structures de contrôle

Comité d'audit - autres comités

La Société est dotée d'un comité d'audit, composé de Messieurs François BARBIER et François-Régis ORY, administrateurs indépendants, désignés membres du comité d'audit pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

Monsieur François-Régis ORY est président du comité d'audit.

S'agissant de la création d'un comité des nominations et des rémunérations ou de la création d'autres comités spécialisés, il a été décidé de ne pas mettre en place de tels comités au sein de Sword Group, compte tenu de la taille de la Société.

Contrôles internes
Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.
Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne sont arrêtées par le Conseil d'administration de Sword Group et un chargé du contrôle interne a été nommé pour le suivi des différents risques que le Conseil d'administration a identifiés, conformément aux dix Principes de gouvernance d'entreprise recommandés par la Bourse de Luxembourg.

Contrôle légal des comptes
Le contrôle légal des comptes est effectué par le cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé.

IV Conduite des affaires et transaction sur les titres de Sword Group

Conduite des affaires et éthique
Positionné parmi les leaders mondiaux dans le domaine des solutions d'amélioration des processus métiers à destination des secteurs réglementés, Sword Group met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement.

Sword Group exerce ses activités, à travers le monde, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les différents pays où Sword Group et/ou les filiales de Sword Group sont implantées.

Le conseil d'administration de Sword Group a, le 20 décembre 2010, adopté une charte Ethique. Cette charte a, notamment, pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

Transactions sur les titres de Sword Group
Les dirigeants de Sword Group respectent l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires relatives aux transactions sur les titres de sociétés cotées.
Les dirigeants de Sword Group procèdent régulièrement à la déclaration des opérations qu'ils réalisent sur les actions de Sword Group dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et s'abstiennent de toutes opérations sur les actions de Sword Group dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.
Afin de prévenir la commission d'éventuels délits relatifs à la détention d'informations privilégiées, Sword Group a établi, conformément à la loi, une liste d'initiés identifiant les personnes détenant des informations privilégiées, travaillant au sein de Sword Group ainsi que les tiers ayant accès à de telles informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Sword Group.

10 RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire en exécution des dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Vous aurez à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe et constatation qu'une convention visée par l'article 57 de la loi modifiée du 10 août 1915 a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels 2017, les états financiers consolidés du groupe et sur l'exécution de sa mission ;
- Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice statutaire au 31 décembre 2017 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 ;
- Rémunération des administrateurs ;
- Quitus au réviseur d'entreprises agréé pour sa mission au titre de l'exercice 2017 ;
- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes statutaires que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société, ainsi que le site internet de la Société dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Evénements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au sein du groupe Sword

Le 14 janvier 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Eurogenia S.A. passant de 41% de détention dans le capital à 100% pour un montant de 833 milliers de CHF (équivalent à 774 milliers d'euros).

En avril 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Apak Group Ltd et Active Risk Group Ltd pour un montant de 2 559 milliers d'euros et 980 milliers d'euros respectivement, en passant de 84% à 87% et de 96,58% à 100% de détention dans le capital des deux filiales.

Le 1er mai 2017, le Groupe a acquis 18% du capital Plefsys IT PC (« Plefsys »), une société de droit grec, pour un montant de 400 milliers d'euros, avec un engagement de porter la participation du Groupe à 64% du capital sur une période de trois années, pour un prix maximum de 1 500 milliers d'euros, en ce compris la mise de départ. Voir note 7 et note 36.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

En octobre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de Venture Information Management Ltd, une société de droit britannique spécialisée dans les services IT à destination de l'industrie de l'exploration et production pétrolière et gazière pour un prix de 2 210 milliers d'euros. Voir note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

En septembre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de MintTulip Ltd, société de droit britannique et partenaire de Microsoft dans les services Cloud pour un prix de EUR 1 788 milliers d'euros. Voir note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Franchissement de seuil

En 2017, un seul franchissement de seuil a eu lieu :

- Par courrier reçu le 23 août 2017, Sycomore Asset Management a déclaré avoir franchi à la baisse, le 22 août 2017, le seuil de 5%. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Sword Group sur le marché. Suite à cette cession, Sycomore AM détient 471 539 actions soit 4,94 % du capital et autant de droits de vote [(1).]
  [(1)] Sur la base d'un capital composé de 9 544 965 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 avait renouvelé les mandats des six administrateurs, à savoir Monsieur Jacques Mottard, Monsieur Nicolas Mottard, Monsieur François Barbier et Monsieur François-Régis Ory, Frédéric Goosse et Pacbo Europe, Administration et Conseil S.à r.l., représentée par Monsieur Patrice Crochet pour une durée de quatre ans. Aucun changement n'a eu lieu depuis lors.

Base de préparation et principes comptables

Cette partie est détaillée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Activité du groupe - Présentation du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Indicateurs financiers non-IFRS

Les indicateurs financiers non-IFRS présentés dans le rapport annuel ne relèvent pas d'un ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux agrégats comptables présentés conformément aux normes IFRS. Les indicateurs financiers non-IFRS doivent être lus en combinaison avec les états financiers consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les indicateurs financiers non-IFRS de Sword Group peuvent ne pas être comparables à d'autres données intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés.

La direction utilise des indicateurs financiers non-IFRS, en complément de l'information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, mesurer sa capacité à générer de la trésorerie, prendre des décisions de nature tant stratégique qu'opérationnelle, planifier et fixer ses objectifs de croissance. Le Groupe estime que les indicateurs financiers non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une base pertinente pour évaluer la performance opérationnelle du Groupe dans le temps et pour la comparer à celle des autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Le Groupe utilise essentiellement 2 indicateurs financiers non-IFRS, à savoir le taux de croissance organique et une mesure de la rentabilité calculée sur base de l'EBITDA.

La croissance organique se définit comme la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant. Quant à la croissance organique à taux de change constant, elle correspond à la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant et à taux de change constant.

Pour mesurer la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le groupe se base sur le périmètre existant à la fin de l'année de référence (en l'occurrence le 31 décembre 2017). Dès lors que le chiffre d'affaires consolidé des années N et N-1 est retraité de la manière suivante:

- Le chiffre d'affaires que les entités acquises durant l'année N ont généré antérieurement à la date de prise de contrôle par le Groupe est inclus ;
- Le chiffre d'affaires que les sociétés cédées durant l'année N ont généré tant pour l'année N-1 que pour l'année N est exclu.

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants, l'impact des taux de change est éliminé en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice N-1, sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice N.

La croissance organique permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la croissance interne, autrement dit sa capacité à développer ses activités et à créer de la valeur ajoutée.

Le présent rapport présente la croissance du chiffre d'affaires soit en valeur historique avant retraitement, soit à périmètre constant ou à taux de change constant.

La rentabilité au niveau du Groupe se définit comme un taux de marge brute en comparant l'EBITDA courant (aussi appelé excédent brut d'exploitation courant) au chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant correspond au chiffre d'affaires diminué des achats, des charges de personnel, des autres charges externes, des dotations aux provisions et des autres charges opérationnelles courantes et auquel sont ajoutés les reprises de provisions et les autres produits opérationnels courants, tel que présenté dans le compte de résultat consolidé. Dans le compte de résultats il est fait référence à « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents ».

Cet indicateur « rentabilité » a un double objectif :

- Estimer l'évolution du Groupe à moyen terme (coûts non récurrents exclus),
- Evaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie provenant de l'exploitation courante (autrement dit, sa capacité d'autofinancement).

A côté des indicateurs décrits ci-avant, le Groupe utilise l'EBIT courant (voir définition ci-après) comme point de départ à l'estimation des flux de trésorerie disponibles (« free cash flows ») lorsque qu'il procède aux tests de dépréciation du goodwill. Une analyse de sensibilités est réalisée à l'occasion de ces tests. Elle a pour objectif de faire fluctuer dans des fourchettes raisonnables les hypothèses servant de base aux projections financières estimées, en ce inclus l'EBIT exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

L'EBIT courant (repris comme « Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé) est un agrégat similaire à l'EBITDA courant, si ce n'est qu'il donne une mesure de la marge opérationnelle du Groupe après déduction des charges d'amortissements, c'est-à-dire en tenant compte de sa structure d'investissement.

Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2017

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2017 avec le comparatif 2016.

En milliers d'Euros	**2017**	**2016**
Chiffre d'affaires	173 489	160 157
EBITDA	27 809	24 904
EBIT	22 451	19 537
Résultat de l'exercice	11 238	10 816
Résultat part du Groupe	10 419	10 498

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 173,5 M€ en 2017 avec une rentabilité de 16 % (EBITDA).

Le backlog au 31/12/2017 atteint 24,3 mois de chiffre d'affaires en comparaison du chiffre d'affaires budgété 2018.

Spécialisation

La spécialisation du groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

Internationalisation

Le groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 20 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

Expansion

Toutes les activités de Sword sont aux normes du groupe tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité et de capacité de croissance.

Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé sur 2017 s'est monté à 27 809 K€, soit 16 % du chiffre d'affaires 2017.

Bénéfice avant intérêt et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)
L'EBIT consolidé sur 2017 s'est monté à 22 451 K€, soit 12,9 % du chiffre d'affaires 2017.

Impôt sur les bénéfices et résultat de l'exercice
L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 5 019 K€ pour un taux effectif d'impôt de 31 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice ressort à un bénéfice net de 11 238 K€, soit 6,5 % du chiffre d'affaires 2017, à un bénéfice part du groupe de 10 419 K€, soit 6,0 % du chiffre d'affaires 2017 et à un bénéfice affecté aux minoritaires de 819 K€.

Endettement, capacité d'autofinancement et investissements
La trésorerie nette du groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 32 M€ au 31/12/2016 à 20,6 M€ au 31/12/2017.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 16 426 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 10 404 K€.

Opérations d'acquisitions
Les opérations de croissance sont détaillées dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Opérations de cessions
Les opérations de cessions sont détaillées dans la note 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2017
Le chiffre d'affaires consolidé 2017 se répartit comme suit :
Software : 28,4 %
IT Services : 71,6 %

PAR DIVISION

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
Software	**49,2**	**14,5**	**29,5 %**
Asset Finance Solutions	31,1	9,5	30,4 %
Governance Risk & Compliance	12,2	3,6	29,2 %
Autres	5,8	1,5	25,4 %
IT Services	**124,3**	**13,3**	**10,7 %**
Benelux	25,0	1,9	7,5 %
France	36,1	4,9	13,6 %
Suisse	23,2	2,6	11,1 %
UK	26,4	2,0	7,6 %
Autres *(incluant l'offshore)*	13,6	1,9	13,9 %
Total	**173,5**	**27,8**	**16,0 %**

Les sommes et pourcentages sont établis avec les chiffres en K€.

Evolution des principales filiales du groupe

SOFTWARE

A / Governance Risk Compliance + Autres

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	18,0	20,3
EBITDA	5,1	5,2
%	28,3	25,4 %

Cette opération regroupe les produits de Propriété Intellectuelle (IP) (20%) et le GRC (80%).
Notons la transition du GRC d'un mode licence vers un mode SaaS qui réduit de fait le taux de croissance.

B / Asset Finance Solutions

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	31,1	26,5
EBITDA	9,5	8,8
%	30,4 %	33,3 %

Cette opération qui surperforme en termes de rentabilité (30,4 %) a réussi à augmenter sa croissance organique, qui se situe en 2017 à 17 %.

SERVICES

A / France

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	36,1	31,5
EBITDA	4,9	4,1
%	13,6 %	12,9 %

La France continue à surperformer par rapport à ses objectifs de rentabilité et génère un taux de croissance de l'ordre de 15 %.

B / Benelux

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	25,0	22,3
EBITDA	1,9	1,7
%	7,5 %	7,6 %

Le Benelux est en phase avec son plan 2020 ambitieux ciblant un chiffre d'affaires de 40 M€.
La marge bénéficiaire continuera de se situer aux alentours de 7%, compte tenu des investissements nécessaires à cette croissance.

C / Suisse

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	23,2	24,2
EBITDA	2,6	2,6
%	11,1	10,7 %

La Suisse s'est structurée en 2017 et est maintenant apte à envisager une croissance à 2 chiffres tout en conservant une marge d'EBITDA supérieure à 10 %.

D / UK

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	26,4	20,9
EBITDA	2,0	1,1
%	7,6 %	5,4 %

Le UK cible des croissances à 2 chiffres. De plus, 2 petites sociétés générant 6,8 M€ de chiffre d'affaires ont été acquises en octobre.

E / Autres (offshore + autres)

M€	Consolidé	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	13,6	14,4
EBITDA	1,9	1,4
%	13,9	10,0 %

Cette opération regroupe les chiffres d'affaires Offshore, Moyen-Orient et USA (NYC).

TOTAL GLOBAL

	Consolidé	
M€	2017	2016
Chiffre d'affaires	173,5	160,2
EBITDA	27,8	24,9
%	16,0 %	15,5 %

Effectif du Groupe au 31/12/2017

2017	Effectif facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous Traitants	Total		
Software	319	69	388	48	436
IT Services	718	457	1 175	115	1 290
Offshore	144	128	272	10	282
Holding	-	-	-	22	22
Total	1 181	654 (1)	1 835	195	2 030 (2)

(1) *427 équivalent temps plein*
(2) *1 803 équivalent temps plein*

Evénements importants survenus postérieurement à la clôture
Le 16 février 2018, le Groupe a acquis la société suisse IDO pour un montant total de 2,9 millions de CHF.

Le 15 janvier 2018, Mr. Perrotey a acquis 3,5% du capital de Sword Services pour un prix déterminé sur base des états financiers 2016 et 2017 de Sword Services et respectant les conditions de marché.

Perspectives 2018
Le Groupe prévoit une croissance organique 2018 à périmètre et à taux de change constants de 12 %.

Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels
Le Groupe s'est fait assister par un cabinet d'expertise comptable pour effectuer les tests de dépréciation du goodwill. Les résultats de ces tests sont décrits à la note 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Recherche et développement

SOFTWARE
- La R&D réalisée sur les produits existants, développement des modules WFS, GRC et applications mobiles, représente 14,2 % du chiffre d'affaires Software.
- La R&D capitalisée, concerne la mise à jour de programmes et développement de modules complémentaires à ceux existants, représente quant à elle 5,8 % du chiffre d'affaires Software.

SERVICES
La R & D réalisée sur les composants logiciels existants est trop liée aux projets pour être isolée.

La R&D capitalisée quant à elle correspond à 0,7 % du chiffre d'affaires Services.
Elle concerne :
- Les solutions de conception de modèles documentaires éditiques
- Les solutions d'investigation visuelle
- Les solutions de management d'environnement serveur, cloud et on premise

Approbation des comptes consolidés
Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 11 238 K€ (dont bénéfice part du groupe 10 419 K€).

Activité de la Société Sword Group – présentation des comptes sociaux

Activité de la société pendant l'exercice 2017 - Bilan et compte de résultat
Durant l'exercice 2017, le nombre d'employés de Sword Group s'élève en moyenne à une personne.

Pendant l'année 2017, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Suite à une nouvelle présentation réglementaire des comptes annuels statutaires, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparabilité. Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	3 427 731	2 721 595
Autres produits d'exploitation	74 494	86 504
Autres charges externes	-2 688 684	-3 156 404
Frais de personnel	- 139 813	-143 248
Amortissement sur actif opérationnel	-89 222	-76 474
Résultat d'exploitation	584 506	-568 027
Corrections de valeur sur actif financier	-6 563 028	5 199 457
Produits financiers	3 996 637	6 359 009
Charges financières	-1 124 028	-6 265 089
Résultat financier	-2 872 609	5 293 377
Résultat courant avant impôt	-3 118 890	4 725 350
Impôt	340 497	-181 928
Bénéfice / Perte	-2 778 394	4 543 422

Facteurs de Risques
La société a procédé à une revue des risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'activité et aux prestations au forfait
En 2017, si l'on considère la part des prestations à caractère forfaitaire de la partie « Services » et de la partie « Software » (Produits), la part des prestations avec engagement de résultat est supérieure à 80%.

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2017, le backlog s'élève au total à 24,3 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2018 budgété. Une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2018.

Le backlog inclut les commandes « signées et pondérées ». Par « signé » nous entendons commande reçue formellement, par « pondéré à 80 % », nous entendons commande orale, par « pondéré à 50% » nous entendons qu'il reste 2 sociétés en « short list » et par « 30% » nous entendons que nous sommes dans une « short list » sans pour autant en définir le nombre de candidats restants.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2017, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.
Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de Sword Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Sur recommandation du comité d'audit des contrôles internes ont été réalisés :

- Contrôle des reportings, des contrats et des investissements faits en Suisse,
- Audit des contrats les plus importants,
- Audit de l'infrastructure à Lyon,

Risques clients

Risque de défaillance
Le groupe Sword n'a pas identifié de risque significatif au niveau du paiement de ses clients.

Par ailleurs, historiquement, le Groupe se démarque par un taux de fidélisation élevé. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année N, comparé au nombre de clients de l'année N-1.

Risque lié à la concurrence
Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Institutions Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 19,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2017.
Le 1er client représente 4,4 % du chiffre d'affaires consolidé 2017.

Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques
Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 7 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

Risque de liquidité
La société a négocié des contrats d'ouvertures de crédits avec plusieurs banques pour le financement des besoins généraux et de la croissance externe.

	Utilisé	Disponible	Covenants
Total droits de tirage	17 000 K€	108 000 K€	Ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 Ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Voir également la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés qui complètent le tableau précédent.
Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 20 de l'annexe aux comptes consolidés.
Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés.
Passifs financiers : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.
Autres emprunts bancaires : voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

Risques de marché
Voir note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux de change
Voir note 4.3 (a) de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt
Voir note 4.3 (b) de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques sur actions
Actions propres
La société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 dans la limite de 5 % de son capital social pour une durée de cinq (5) ans. Les objectifs de détention prévus par ce programme étaient les suivants :

- Animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé ;
- Achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 5% du capital social, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Par la même Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017, l'autorisation a été conférée au conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres dans la limite de 5 % de son capital social et pour une durée de cinq (5) ans.

Sword Group détient 10 671 actions propres au 31 décembre 2017.

Placements en titres
Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Parmi ses immobilisations financières (titres disponibles à la vente), au 31 décembre 2017 Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes :

- SBT : Au 31 décembre 2017, Sword Group détient 38 861 titres de cette société. La juste valeur au 31 décembre 2017 s'élève à 251K€. La variation de la juste valeur a été enregistrée par capitaux propres.
- Diverses autres participations, dont la principale est : Instant System pour une juste valeur de 267 K€.

Le portefeuille, hors actions propres, reste marginal.

Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition
Sword Group poursuit son objectif de croissance externe bien que la stratégie première demeure la croissance interne.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- l'acquisition de compétences complémentaires,
- l'élargissement du champ géographique,
- le renforcement des domaines d'activités existants.

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes.

Les détails de la méthode de comptabilisation des goodwill sont en note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques juridiques
Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers. Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas d'autre risque juridique général lié à l'activité du Groupe susceptible de faire l'objet d'une provision que ceux qui sont déjà provisionnés.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés
Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

Au 31 décembre 2017, le management est composé des organes/personnes suivants :

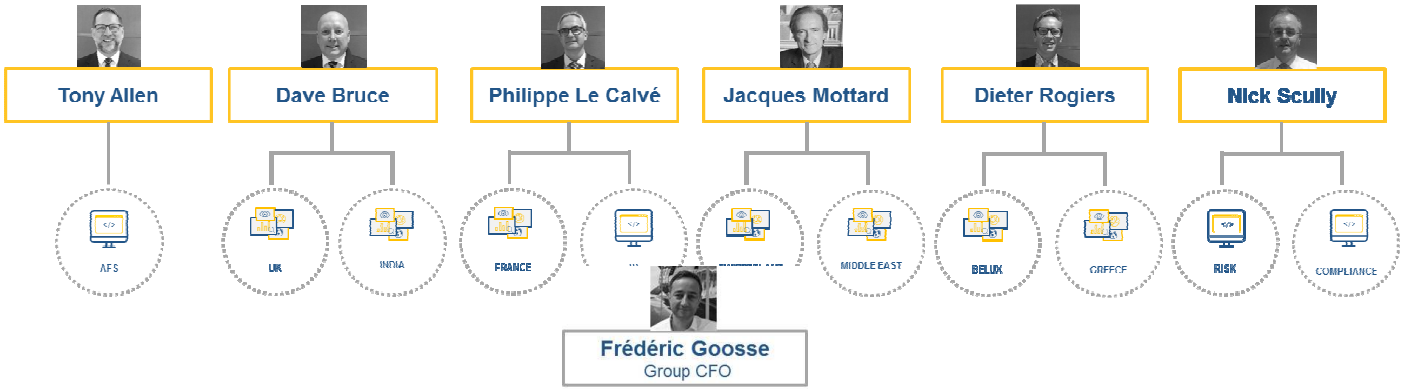

Chaque membre de l'EMC (excepté Frédéric Goosse), est en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Il y a, à ce jour, 32 directeurs de « Business Units ».

Assurances et couvertures des risques

La politique générale d'assurance repose sur trois pôles :

- Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle pour toutes les sociétés du Groupe,
- Responsabilité des Dirigeants et mandataires sociaux de Sword Group,
- Responsabilité Tous Risques Voyages

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de garanties du contrat d'assurance de responsabilité civile de 1ère ligne sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DOMMAGES CORPORELS dont FAUTE INEXCUSABLE	**10 000 000 €** par sinistre et **15 000 000 €** par année d'assurance **5 000 000 €** par sinistre et par année d'assurance	**NEANT**
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS y compris **DOMMAGES USA CANADA**	**10 000 000 €** par sinistre et **15 000 000 €** par année d'assurance	**75 000 €** sauf pour la RC Exploitation **3 000 €**
ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CONFONDUS)	**1 000 000 €** par année d'assurance	**3 000 €** sur tout dommage autre que corporel
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	**NEANT** Sauf dispositions de l'article 2.2.2. des Conventions Spéciales (USA/Canada)
RECOURS	**50 000 €** par litige	**NEANT**
GARANTIES COMPLEMENTAIRES GARANTIE DE BONNE FIN GARANTIE CLIENT ASSURE ADDITIONNEL	Incluse Incluse	

Sword Group a également souscrit une assurance responsabilité civile de 2ème ligne qui a pour objet de doubler les niveaux de garantie de l'assurance de responsabilité civile de 1ère ligne. Les garanties du contrat de 2ème ligne s'exercent à concurrence de 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance en excédent et/ou après épuisement des 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance prévus par le contrat de 1ère ligne.

L'assurance dirigeants et mandataires sociaux couvre l'ensemble des filiales de Sword Group et a pour objet de prendre en charge en lieu et place des assurés, les frais de défense ainsi que les conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité civile et/ou pénale et fondée sur toute faute, dans la limite du plafond de garantie souscrit (15 000 000 € par année d'assurance).

L'assurance Tous Risques Voyages couvrent les déplacements des collaborateurs.

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

Faits exceptionnels et litiges en cours
A la connaissance de la société, hormis les litiges provisionnés en comptabilité, il n'existe pas de litiges ou de faits pouvant entraîner une telle situation, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement
Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.
Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges non courant provisionnés dans les comptes consolidés est de 688 K€ au 31 décembre 2017.

Actionnariat

Répartition du capital à la clôture de l'exercice (31 décembre 2017) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Financière Sémaphore	1 706 280	17,9 %
Titres en auto détention	10 671	0,1 %
Salariés et actionnaires divers au nominatif	315 655	3,3 %
Flottant	7 512 359	78,7 %
Total	9 544 965	100,0 %

Evolution boursière du titre :

2017	Au 31 janvier 2018
Cours de clôture le plus haut 37,5 € (le 26/06/2017)	Cours de clôture le plus haut 37,25 € (le 31/01/2018)
Cours de clôture le plus bas 27,75 € (le 19/01/2017)	Cours de clôture le plus bas 32,5 € (le 18/01/2018)
Nombre de titres échangés en bourse : 7 344 (1)	Nombre de titres échangés en bourse : 14 193 (2)

(1) Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre de l'année 2017 au cours de laquelle 1 872 822 titres ont été échangés.
(2) Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2018 au cours duquel 312 254 titres ont été échangés.

Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2017 :

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2016	105 809
Nombre de titres achetés en 2017	62 924
Nombre de titres vendus en 2017	158 062
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2017	10 671

L'acquisition, par la Société, de ses propres actions a été réalisée conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 dans sa 8ème résolution, dans le cadre des objectifs décidés par la dite assemblée.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2017 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	10 671
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2017	356 641,38 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 décembre 2017	361 106,64 €

	Flux bruts cumulés 2017		Positions ouvertes au 31/12/2017	
Nombre de titres	Achats 62 924	Ventes 158 062	A l'achat	A la vente
Echéance maximale	-	-	-	-
Cours moyen	32,5914 €	29,7308 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montants	2 050 780,00 €	4 699 307,90 €	-	-

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Proposition d'affectation du résultat
Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de **2 778 394 €**.

Nous vous rappelons que la somme de 356 641,38 € figure au compte « *Réserve pour actions propres* », la Société détenant 10 671 actions propres au 31 décembre 2017.

Ceci étant rappelé, nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- **2 778 393,82 euros**
Auquel s'ajoute la somme de :	
Provenant des résultats reportés distribuables :	144 456 910,61 euros
Augmenté de la Prime d'émission :	70 676 064,46 euros
Formant un bénéfice distribuable de :	212 354 581,25 euros
Est affecté aux postes suivants :	
Dividendes*	11 453 958,00 euros
Résultats reportés	200 900 623,25 euros

*** Le dividende net par action serait de 1,20 € par action.**

Au plan fiscal, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, les distributions de dividendes sont en principe soumises à une retenue à la source au Grand-Duché du Luxembourg, au taux de 15%.

Cependant, ce taux peut être réduit par application des conventions fiscales internationales signées par le Grand-Duché du Luxembourg et du droit communautaire, en fonction de la résidence fiscale du bénéficiaire et sous sa propre responsabilité. Une demande de remboursement devra alors être adressée à l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle du versement de la retenue à la source, en utilisant le formulaire 901 bis (http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenue_a_la_source/pluriannuel/901bis_FR_GB.pdf).

En outre, sous réserve des conventions fiscales internationales et de la législation applicable dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, toute retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg est susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt d'égal montant imputable sur l'impôt dû dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

A titre d'information, l'administration française considère que les crédits d'impôts conventionnels attachés aux produits des titres de sociétés européennes inscrits dans un PEA et dont les émetteurs n'ont pas leur siège en France n'ouvrent pas droit à restitution, dans la mesure où les revenus des actions placées dans le PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu (cf. notamment BOI-RPPM-RCM-40-50-30 du 12 septembre 2012).

Participations croisées
Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'Article 49bis de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos
Néant

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
Néant

Instruments financiers
Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd en 2015 des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword Charteris Ltd (antérieurement Sword IT Solutions), soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1 décembre 2025 dans l'hypothèse où certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne seraient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Au 31 décembre 2017, compte tenu des perspectives de Sword Charteris Ltd et des conditions d'exercice, les options ont une valeur nulle (2016 : valeur nulle). Voir note 8 et note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Conventions visées à l'article 57 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales - Rapport spécial
Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que la Société a conclu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une convention entrant dans le cadre de l'article 57 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, concernant la cession d'une SCI détenant un immeuble de bureaux à la société Ruitor S.àr.l., une société non-consolidée ayant un dirigeant commun. Cette opération, entrant dans le champ d'application de l'article 57 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 16 des statuts, a été conclue, aux conditions de marché vérifiées et approuvées par le conseil d'administration, pour des raisons d'amélioration de la situation de trésorerie de la Société.
La présentation du rapport financier, comprenant le rapport spécial, est prévu à la première résolution de l'AGO (projet de texte de résolutions) est soumis à l'approbation des actionnaires d'emblée, avant toute autre résolution.

Mandats sociaux des dirigeants
Conformément aux recommandations des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Jacques Mottard : Président du Conseil d'Administration			
Président et Directeur Général Administrateur Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group SE	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Active Risk Group Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Inc	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Australia	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Apak Group Ltd	Durée illimitée
Président et Directeur	Illimitée	Apak Beam Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Eurogenia	31/12/17 (*)
Gérant	Illimité	Le Connecteur *by Sword*	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Minttulip Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Mobile Productivity Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Swissgenia	31/12/17 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Achiever Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	Illimitée	Sword Apak Inc	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Charteris	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Connect	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword General Partner Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Président et Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/18 (*)
Directeur	Illimitée	Sword IT Solutions Ltd.	Durée illimitée
Président du Conseil d'Administration	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée

Partner	Illimitée	Sword Middle East FZ LLC	Durée illimitée
Président du Conseil d'Administration	1 an	Sword Performance International AG	31/12/17 (*)
Président du Conseil d'Administration	1 an	Sword Performance Solutions AG	31/12/17 (*)
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/20 (*)
Président	1 an	Sword Services SA	31/12/17 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Solutions Inc	Durée illimitée
Administrateur Délégué	6 ans	Sword Technologies SA (Belgique)	31/12/20 (*)
Président et Administrateur	1 an	Sword Technologies SA (Suisse)	31/12/17 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Technology Solutions Ltd	illimitée
Président et Administrateur	1 an	Sword Suisse Holding	31/12/17 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur et Président	1 an	Ardéva SA	31/12/17 (*)
Administrateur	1 an	Bella Tola SA	31/12/17 (*)
Gérant	Illimitée	Financière Sémaphore Sarl	Durée illimitée
Administrateur	1 an	INEA IT Group SA	31/12/17 (*)
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Président du Conseil d'administration et administrateur	1 an	Orny Holding SA	31/12/17 (*)
Gérant	Illimitée	Ruitor	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Banga	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Combin	Durée illimitée
Gérant	1 an	SCI Decan	31/12/2018 (*)
Membre du Comité de surveillance	10 ans	Talence Gestion	Durée illimitée
Administrateur	1 an	Veisivi Holding SA	31/12/17 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Nicolas Mottard : Administrateur			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group SE	31/12/19 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François-Régis Ory : Administrateur / Président du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président Comité d'audit	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Président	Illimitée	L'Améliane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Florentiane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Lypolyane SAS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Medicrea International SA	31/12/20 (*)
Administrateur	6 ans	Olympique Lyonnais Groupe SA	30/06/18 (*)
Président	Illimitée	ABM Medical SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Ile de France SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Nord SAS	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Rhône Alpes SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Sud SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI de Chanas	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amaury	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amelaïs	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Florine	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Frédéric Goosse : Administrateur / Délégué à la gestion journalière			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Sword Technologies	31/12/20 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Co-gérant	Illimitée	Financière Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	PME Xpertise	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François Barbier : Administrateur / Membre du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Membre Comité d'Audit	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Directeur Général Délégué	2 ans	21 CENTRALE PARTNERS	31/12/18 (*)
Administrateur	2 ans	21 PARTNERS SpA	31/12/19 (*)
Président Administrateur	1 an	ADVANCED COFFEE INVESTMENT (Société de droit suisse)	31/12/19 (*)
Président du Comité de surveillance	Indéterminée	DALTYS	Durée indéterminée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

PACBO Europe : Administrateur / Nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Administrateur	N/C	ALPHABET S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	ARGOS S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	CAFRA S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	CIPPUS S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	DELTAINVEST S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	DIORASIS INTERNATIONAL	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	DOMANIAL S.A., SPF	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	EMANIMMO S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	FDD, Financière de développement S.A.	30/06/18 (*)
Gérant	N/C	FELIX Sàrl	NC
Administrateur	N/C	FIVER SA SPF	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	GLADINVEST SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	GRAVEY SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	GREVLIN SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	HAUT HORLOGERIE BENELUX S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	HELEN HOLDINGS SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	HIORTS FINANCE SA	NC
Administrateur	N/C	JEZARA HOLDINGS SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	JUFINE S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	LAGOMAR SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	LUX FOOD SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	LUXAD SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	MHDS INVESTMENTS SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	NICOBA SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	ORMYLUX SARL	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	PARMERIA SA SPF	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	PHILUBIS SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	SARAN SA	30/06/18 (*)
Gérant	N/C	SOPHIALUX SARL	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	SOVIMO SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	TIBERGEST SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	TMPARIF SA	30/06/18(*)

Administrateur	N/C	TREETOP Asset Management Luxembourg	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	TREETOP Belgium S.A.	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	WERTEX SA	30/06/18 (*)
Administrateur	N/C	WEST INDIES INVEST SA	NC

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Rémunération des mandataires sociaux
La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation (n°8) des principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Tableau n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)*	45 163 (1)	30 703 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 3)*	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 5)*	N/A	N/A
TOTAL	45 163 €	30 703 €

(1) Financière Sémaphore Sàrl, société contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a facturé des prestations de services et a refacturé des frais divers à Sword Group SE pour un montant total de :
- 520 130,52 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- 590 000 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 23 octobre 2017, a décidé d'allouer à Monsieur Jacques Mottard, au titre de son mandat de Président, la somme brute mensuelle de 1 000 euros. Cette rémunération s'est élevée à la somme totale de 8 500 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nicolas Mottard	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)*	15 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 3)*	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 5)*	N/A	N/A
TOTAL	15 000 €	20 000 €

Frédéric Goosse	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)*	20 000 €	35 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 3)*	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 5)*	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	40 000 €

François Barbier	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)*	20 000 €	35 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 3)*	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 5)*	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	40 000 €

François-Régis Ory	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)*	20 000 €	35 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 3)*	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 5)*	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	40 000 €

Patrice Crochet	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations dues au titre de l'exercice *(détaillées au tableau 2)*	20 000 €	35 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 3)*	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *(détaillées au tableau 5)*	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	35 000 €

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	**Montant au 31/12/2017**		**Montant au 31/12/2016**	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	8 500 €	8 500 €	6 000 €	6 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	12 819 €	12 819 €	13 885 €	13 885 €
Avantages en nature	23 844 €	23 844 €	10 818 €	10 818 €
TOTAL	45 163 €	45 163 €	30 703 €	30 703 €

Le tableau N°2 est seulement complété pour Jacques Mottard car pour les autres mandataires, les sommes correspondent uniquement à des jetons de présence.

Tableau n°3 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe
Non applicable.

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
Non applicable.

Tableau n°5 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social
Non applicable.

Tableau n°6 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social
Non applicable.

Tableau n°7 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions
Il n'y a pas de plan d'options de souscriptions actuellement en cours.

Tableau n°8 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.
Non applicable.

Tableau n°9

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Mandataires sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
J. Mottard - PDG		X		X		X		X

Jetons de présence
Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 95 000 euros.

Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé
Le mandat du Cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Autorisation et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 a mis en place un nouveau programme de rachat d'actions soumis aux dispositions des articles 49-2 et 72-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, au Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux statuts de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :
- l'animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- l'achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution aux salariés,
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 5% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation est accordée dans les conditions suivantes :
- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 5% du capital social, y compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achat précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans les limites spécifiées par les articles 49-2 et 72-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises d'ici la fin du présent programme ne peuvent avoir pour effet que l'actif net de la Société ne devienne inférieur au montant du capital souscrit de la Société, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer,
- la contre-valeur d'acquisition de chaque action de la Société ne pourra être inférieure à 85% du cours de bourse de clôture du jour précédant la date de l'opération, ni supérieure à 115% du cours de bourse de clôture du jour précédant la date de l'opération, hors frais d'acquisition,
- les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré aux prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur,
- cette autorisation a été consentie pour une durée maximale de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 28 avril 2022.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des différents rapports qui vous sont présentés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Jacques Mottard
Président et Directeur Général de la Société Sword Group

MAZARS

Aux actionnaires de,
Sword Group SE
2-4, rue d'Arlon

L-8399 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Sword Group SE** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

MAZARS LUXEMBOURG - RÉVISEURS D'ENTREPRISES
SOCIÉTÉ ANONYME - RCS LUXEMBOURG B 159962 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : LU24665334
10A, RUE HENRI M. SCHNADT, L-2530 LUXEMBOURG
TEL: +352 27 114-1 - FAX: +352 27 114 20 - www.mazars.com

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Parts dans des entreprises liées et participations	
Au 31 décembre 2017, la Société détient un certain nombre de filiales, comptabilisées au coût d'acquisition qui peuvent être sujets à des corrections de valeur en cas de diminution durable de la valeur de celles-ci. L'évaluation de ces investissements est significative pour notre audit, état donné la valeur comptable de ces investissements et le jugement à appliquer dans l'évaluation du caractère durable d'une éventuelle correction du valeur.	Des tests de détails substantifs ont été réalisés pour s'assurer de l'existence des investissements ainsi que de la réconciliation des mouvements de l'année. Nous avons évalué la prise en compte des indicateurs de moins-values éventuelles par la direction. Dans cette évaluation, la valeur nette comptable est prise en compte comme point de départ pour estimer s'il existe une moins-value durable, en complément d'une analyse qualitative. Nous avons également revu le caractère adéquat des informations reprises en Note 5.1. « Parts envers les entreprises liées » et 5.2 « Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ».
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.
Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	**Réponses apportées au point identifié**
Reconnaissance du chiffre d'affaires	
La Société fournit des services de gestion, tels que décrits à la note 10 des états financiers, à diverses filiales. Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.	Nos procédures comprenaient notamment l'évaluation de la méthode de constatation des produits pour les contrats de services de gestion et la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits et l'identification des conditions contractuelles inhabituelles. Des procédures substantives détaillées ont été réalisées en ce qui concerne l'analyse et le test du coût majoré du calcul des frais de gestion et de la validation de la marge.
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administrations et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la société http://www.sword-group.com relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend, lorsqu'applicable, les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) points a), b), e), f) et g) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Luxembourg, le 26 mars 2018

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

Olivier Biren,
Réviseur d'entreprises agréé

12 COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101	0,00	102	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103		103	0,00	104	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105	0,00	106	0,00
B. Frais d'établissement	1107		107	0,00	108	0,00
C. Actif immobilisé	1109		109	210 618 062,67	110	208 477 406,08
I. Immobilisations incorporelles	1111	4.1	111	115 353,82	112	183 114,07
1. Frais de développement	1113		113	0,00	114	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115		115	103 851,44	116	172 463,57
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117		117	103 851,44	118	172 463,57
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		119	0,00	120	0,00
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		121	0,00	122	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123		123	11 502,38	124	10 650,50
II. Immobilisations corporelles	1125	4.2	125	0,00	126	5 144,41
1. Terrains et constructions	1127		127	0,00	128	0,00
2. Installations techniques et machines	1129		129	0,00	130	0,00
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131		131	0,00	132	5 144,41
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133		133	0,00	134	0,00
III. Immobilisations financières	1135	5	135	210 502 708,85	136	208 289 147,60
1. Parts dans des entreprises liées	1137	5.1	137	207 815 642,74	138	205 633 807,42
2. Créances sur des entreprises liées	1139		139	0,00	140	0,00
3. Participations	1141	5.2	141	2 436 412,66	142	2 436 412,66
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143		143	0,00	144	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	5.3	145	250 653,45	146	218 927,52
6. Autres prêts	1147		147	0,00	148	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

D. Actif circulant	1151		151	30 337 046,29	152	46 247 815,29
I. Stocks	1153		153	0,00	154	0,00
1. Matières premières et consommables	1155		155	0,00	156	0,00
2. Produits en cours de fabrication	1157		157	0,00	158	0,00
3. Produits finis et marchandises	1159		159	0,00	160	0,00
4. Acomptes versés	1161		161	0,00	162	0,00
II. Créances	1163		163	17 909 272,91	164	26 443 597,13
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	75 425,38	166	54 087,96
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167		167	75 425,38	168	54 087,96
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		169	0,00	170	0,00
2. Créances sur des entreprises liées	1171		171	14 514 754,48	172	22 741 361,94
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	9.1	173	14 514 754,48	174	22 741 361,94
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175		175	0,00	176	0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		177	302 150,58	178	302 150,58
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	9.3	179	302 150,58	180	302 150,58
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		181	0,00	182	0,00
4. Autres créances	1183	6	183	3 016 942,47	184	3 345 996,65
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185		185	1 068 333,75	186	989 196,86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		187	1 948 608,72	188	2 356 799,79
III. Valeurs mobilières	1189		189	356 641,38	190	3 005 169,28
1. Parts dans des entreprises liées	1191		191	0,00	192	0,00
2. Actions propres ou parts propres	1209	7.4	209	356 641,38	210	3 005 169,28
3. Autres valeurs mobilières	1195		195	0,00	196	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197		197	12 071 132,00	198	16 799 048,88
E. Comptes de régularisation	1199		199	308 716,58	200	282 799,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	241 263 825,54	202	255 008 020,37

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	7	301	223 210 684,13	302	237 434 110,35
I. Capital souscrit	1303	7.1	303	9 544 965,00	304	9 544 965,00
II. Primes d'émission	1305	7.1	305	70 676 064,46	306	70 676 064,46
III. Réserve de réévaluation	1307		307	0,00	308	0,00
IV. Réserves	1309		309	1 311 137,88	310	3 946 665,78
1. Réserve légale	1311	7.2	311	954 496,50	312	941 496,50
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313	7.4	313	356 641,38	314	3 005 169,28
3. Réserves statutaires	1315		315	0,00	316	0,00
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429		429	0,00	430	0,00
a) autres réserves disponibles	1431		431	0,00	432	0,00
b) autres réserves non disponibles	1433		433	0,00	434	0,00
V. Résultats reportés	1319		319	144 456 910,61	320	148 722 992,86
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	-2 778 393,82	322	4 543 422,25
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323	0,00	324	0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325	0,00	326	0,00
B. Provisions	1331		331	327 135,00	332	408 820,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		333	0,00	334	0,00
2. Provisions pour impôts	1335	14	335	327 135,00	336	408 820,00
3. Autres provisions	1337		337	0,00	338	0,00
C. Dettes	1435		435	17 726 006,41	436	17 165 090,02
1. Emprunts obligataires	1437		437	0,00	438	0,00
a) Emprunts convertibles	1439		439	0,00	440	0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		441	0,00	442	0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		443	0,00	444	0,00
b) Emprunts non convertibles	1445		445	0,00	446	0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		447	0,00	448	0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		449	0,00	450	0,00
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355	8	355	17 034 319,76	356	13 527 238,08
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		357	34 319,76	358	27 238,08
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		359	17 000 000,00	360	13 500 000,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361		361	0,00	362	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363		363	0,00	364	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365		365	0,00	366	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367		367	650 231,86	368	777 643,86
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369		369	650 231,86	370	777 643,86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371		371	0,00	372	0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373		373	0,00	374	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375		375	0,00	376	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377		377	0,00	378	0,00
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	9.1	379	38 872,16	380	9 614,71
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381		381	38 872,16	382	9 614,71
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383		383	0,00	384	0,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385		385	0,00	386	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387		387	0,00	388	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389		389	0,00	390	0,00
8. Autres dettes	1451		451	2 582,63	452	2 850 593,37
a) Dettes fiscales	1393		393	0,00	394	0,00
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395		395	2 582,63	396	2 593,37
c) Autres dettes	1397		397	0,00	398	2 848 000,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399		399	0,00	400	2 848 000,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401		401	0,00	402	0,00
D. Comptes de régularisation	1403		403	0,00	404	0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)			405	241 263 825,54	406	255 008 020,37

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2017

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701	10	701	3 427 731,34	702	2 721 594,80
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703		703	0,00	704	0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705		705	0,00	706	0,00
4. Autres produits d'exploitation	1713		713	74 494,46	714	86 504,41
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671		671	-2 688 684,06	672	-2 982 150,23
a) Matières premières et consommables	1601		601	-4 247,21	602	-17 136,38
b) Autres charges externes	1603		603	-2 684 436,85	604	-2 965 013,85
6. Frais de personnel	1605	11	605	-139 812,83	606	-143 247,81
a) Salaires et traitements	1607		607	-123 801,11	608	-126 923,30
b) Charges sociales	1609		609	-16 011,72	610	-15 913,58
i) couvrant les pensions	1653		653	-9 593,16	654	-9 230,28
ii) autres charges sociales	1655		655	-6 418,56	656	-6 683,30
c) Autres frais de personnel	1613		613	0,00	614	-410,93
7. Corrections de valeur	1657		657	-1 869 260,43	658	-1 366 032,93
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	4	659	-89 221,54	660	-76 473,86
b) sur éléments de l'actif circulant	1661	12.1	661	-1 780 038,89	662	-1 289 559,07
8. Autres charges d'exploitation	1621	16	621	-102 200,00	622	-174 254,45
9. Produits provenant de participations	1715		715	2 760 792,32	716	5 000 000,00
a) provenant d'entreprises liées	1717	13	717	2 760 792,32	718	5 000 000,00
b) provenant d'autres participations	1719		719	0,00	720	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721		721	0,00	722	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723		723	0,00	724	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725		725	0,00	726	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727		727	1 235 845,31	728	1 359 008,67
a) provenant d'entreprises liées	1729	9.1	729	753 243,04	730	1 020 732,63
b) autres intérêts et produits financiers	1731		731	482 602,27	732	338 276,04
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663		663	0,00	664	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	12.2	665	-4 693 767,84	666	6 489 016,23
14. Intérêts et autres charges financières	1627		627	-1 124 028,24	628	-6 265 088,90
a) concernant des entreprises liées	1629	9.1	629	-4 674,67	630	-5 605 871,37
b) autres intérêts et charges financières	1631		631	-1 119 353,57	632	-659 217,53
15. Impôts sur le résultat	1635	14	635	6 420,00	636	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667		667	-3 112 469,97	668	4 725 349,79
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	14	637	334 076,15	638	-181 927,54
18. Résultat de l'exercice	1669		669	-2 778 393,82	670	4 543 422,25

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

13 NOTE AUX COMPTES ANNUELS 2017

Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ;

- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;

- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;

- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers préteur à l'Affilié);

- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;

- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.

- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;

- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;

- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers préteur à l'Affilié);

- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;

- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.

- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la comptabilité et les états financiers des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE EURONEXT à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 15 décembre 2017, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des états financiers implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les états financiers. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

3.11. Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats financiers tels que des options, des swaps ou des contrats de change à terme. La Société enregistre initialement les instruments financiers au coût historique. A chaque clôture, les pertes non réalisées sont reconnues au compte de profits et pertes alors que les bénéfices ne sont comptabilisés que lors de leur réalisation. En cas de couverture d'un élément de l'actif ou de passif qui n'est pas enregistré à sa juste valeur, la perte ou le bénéfice non réalisé est différé jusqu'à la reconnaissance de la perte ou du bénéfice réalisé sur le poste couvert.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	251 365,27	10 650,50	262 015,77
Entrées	0,00	16 317,00	16 317,00
Transferts	15 465,00	(15 465,00)	0,00
Prix d'acquisition fin d'exercice	266 830,27	11 502,38	278 332,65
Corrections de valeur au début de l'exercice	(78 901,70)	-	(78 901,70)
Dotations de l'exercice	(84 077,13)	-	(84 077,13)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(162 978,83)	-	(162 978,83)
Valeur nette à la fin de l'exercice	**103 851,44**	**11 502,38**	**115 353,82**
Valeur nette au début de l'exercice	**172 463,57**	**10 650,50**	**183 114,07**

4.2. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19 294,00)	(35 447,63)	(54 741,63)
Dotations de l'exercice	-	(5 144,41)	(5 144,41)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19 294,00)	(40 592,04)	(59 886,04)
Valeur nette à la fin de l'exercice	**-**	**-**	**-**
Valeur nette au début de l'exercice	**-**	**5 144,41**	**5 144,41**

Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	205 663 807,42	3 482 191,399	511 873,86	209 657 872,67
Entrées	7 767 044,00	-	9 493,77	7 776 537,77
Sorties	(869 208,68)	-	(64 459,59)	(933 668,27)
Prix d'acquisition fin d'exercice	212 561 642,74	3 482 191,39	456 908,64	216 500 742,17
Correct. de valeur au début de l'exercice	(30 000,00)	(1 045 778,73)	(292 946,34)	(1 368 725,07)
Dotations de l'exercice	(4 716 000,00)	-	-	(4 716 000,00)
Reprises de l'exercice	-	-	86 691,75	86 691,75
Correct. de valeur à la fin de l'exercice	(4 746 000,00)	(1 045 778,73)	(206 254,59)	(5 998 033,32)
Valeur nette à la fin de l'exercice	**207 815 642,74**	**2 436 412,66**	**250 653,45**	**210 502 708,85**
Valeur nette au début de l'exercice	**205 633 807,42**	**2 436 412,66**	**218 927,52**	**208 289 147,60**

5.1. Des parts envers des entreprises liées

En date du 4 juillet 2017, la Société a converti sa créance vis-à-vis de Sword Suisse Holding SA en apport en capitaux propres non rémunéré par des titres pour un montant de € 7 767 043,00.

En date du 07 novembre 2017, Sword Sol Sàrl a remboursé partiellement son apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, soit pour un montant de € 869 207,68.

En date du 15 mai 2017, la SCI Decan a été constituée avec un capital de € 1 000 représenté par 1.000 parts sociales, soit une part sociale souscrite par la Société et 999 parts sociales souscrites par Sword Sol Sàrl. La SCI Decan été vendue, en date du 18 décembre 2017, à hauteur de €1 par la Société pour une part sociale et à hauteur de € 999 par Sword Sol Sàrl pour 999 parts sociales. Voir Note 9.2.

Au 31 décembre 2017, une correction de valeur supplémentaire a été actée envers des parts dans des entreprises liées. En effet. Le conseil d'administration estime que :

- pour Sword Sol Sàrl, Sword Solutions Inc. et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique.
- pour Sword Création Informatique Ltd, les titres ont été entièrement dépréciés pour un montant de € 30 000,00 depuis 2015.
- pour Sword Soft Ltd, les titres ont été partiellement dépréciés pour un montant de € 4 716 000,00 en 2017.

Au 31 décembre 2017, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2017	Résultat au 31.12.2017
Sword Soft Ltd (UK)	100%	161 366 200,00	55 031 765,00	5 452 469,00
Sword Sol Sàrl (Luxembourg)	100%	18 849 792,32	16 038 754,41	3 564 212,09
Sword Création Informatique Ltd (South Africa)	100%	30 000,00	823,00	(970,00)
Sword Solutions Inc (USA)	100%	1 302 000,00	1 629 389,00	(124 910,00)
Sword Suisse Holding SA (Suisse)	100%	31 013 650,42	7 443 183,00	(43 468,00)
		212 561 642,74		

5.2. Des parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Au 31 décembre 2017, les parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres Quote-part au 31.12.2017	Résultat Quote-part au 31.12.2017
Tipik Communication Agency SA	49%	2 436 412,66	235 454,26	-185 582,40
Lyodssoft HK	20%	1 045 778,73	*	*

** Non disponible*

La valeur de la société, Tipik Communication Agency S.A, est estimée supérieure au prix d'acquisition historique. En conséquence, aucune correction de valeur n'a été actée.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé de maintenir une correction de valeur de € 1 045 778,73 sur Lyodssoft HK.

5.3. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la liquidation de Cosseco SA a été clôturée. Le prix d'acquisition historique s'élevait à € 64 459,59 et avait été entièrement provisionné en 2016. Ce montant de € 64 459,59 a été considéré comme définitivement irrécupérable sur l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé

- De reprendre une correction de valeur à hauteur de € 22 232,16 sur les titres de Scientific Brain Training ramenant la valeur nette comptable de ces titres à € 250 653,45 ;
- De maintenir la correction de valeur de 2015 sur les titres Tooxme SA pour un montant de € 124 828,23 et dont le prix d'acquisition historique s'élève à € 124 828,23 ;

Note 6 : Autres créances

Suite à la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris une créance vis-à-vis de l'actionnaire principal de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 1 128 730,81 et dont l'échéance de remboursement est à moins d'un an.

Au 31 décembre 2017 et 2016, le solde résiduel s'élève à € 446 400,81. Selon le conseil d'administration de la Société, celle-ci n'est pas considérée comme douteuse.

Au 31 décembre 2017, la Société a accordé des prêts à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations minoritaires au sein de filiales du groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2016 s'élève à € 2 341 621,70 (€ 2 742 362,79 en 2016) et dont € 1 948 608,72 (€ 2 356 799,79 en 2016) est échu à plus d'un an.

Note 7 : Capitaux propres

7.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2017 et 2016, le capital social est de € 9 544 965, représenté par 9 544 965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70 676 064,46.

Au 31 décembre 2016, le capital social autorisé s'élève à € 4 745 000. Dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant du capital autorisé était fixé à € 100 000 000. Cette autorisation est arrivée à échéance le 2 mai 2017 et n'a pas été renouvelée.

7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2017, les variations sont les suivantes :

	01.01.2017	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Actions propres	31.12.2017
Capital	9 544 965,00					9 544 965,00
Prime d'émission	70 676 64,46	-				70 676 064,46
Réserve légale	941 496,50	13 000,00				954 496,50
Réserve pour actions propres	3 005 169,28	-			-2 648 527,90	356 641,38
Résultats reportés	148 722 992, 86	4 530 422,25		-11 445 032,40	2 648 527,90	144 456 910,61
Résultats de l'exercice	4 543 422,25	-4 543 422,25	-2 778 393,82			-2 778 393,82
TOTAL	237 434 110,35		-2 778 393,82	-11 445 032,40		223 210 684,13

7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2017, il existait 10.671 actions propres enregistrées pour un montant total de € 356 641,38, enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 356 641,38.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

Note 8 : Dettes envers des établissements de crédit

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2017, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	17 000 000,00	125 000 000,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	-
Intérêts et commissions à payer	33 436,62	-
Comptes bancaires créditeurs	883,14	
	17 034 319,76	

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2017 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir

Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats

- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit d'un montant de € 17 000 000 au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, ces clauses sont respectées par la Société.

Note 9 : Transactions entre parties liées

9.1 Vis-à-vis d'entreprises associées

Au 31 décembre 2017, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	**Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an**
Diverses sociétés liées	668 924,00	38 872,16
Sword Technologies SA	12 023 941,21	-
Charteris	1 821 889,27	-
	14 514 754,48	38 872,16

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variant entre 2,75% et 4,25%, correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les événements suivants se sont réalisés :

- Durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, la liquidation de Buildonline Inc a été clôturée. La Société avait une créance vis-à-vis de Buildonline Inc. pour un montant de € 1 173 056,86 et avait été entièrement provisionnée en 2016. Ce montant de € 1 173 056,86 a été considéré comme définitivement irrécupérable sur l'exercice 2017.

- la Société a abandonné un montant de € 1 775 000 avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies SA. Au 31 décembre 2017, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 6 625 000 vis-à-vis de Sword Technologies SA. Le compte courant de Sword Technologies SA de € 12 023 941,21 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	**Produits**
Prestations de services de gestion	-	3 427 731,34
Dividendes	-	2 760 792,32
Sous-traitances / Honoraires divers	255 434,00	-
Honor. Comité de direction	36 000,00	-
Frais de marketing	149 902,50	-
Autres frais divers	23 451,50	42 362,00
Intérêts sur compte courant	4 674,67	753 243,04
Abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune	1 775 000,00	
Résultat de change	15 196,79	67 988,67
	2 259 659,46	7 052 117,37

9.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, Financière Semaphore Sàrl, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 370 130,52,
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions/acquisition pour un montant de € 150 000,00

La Société et Sword Sol Sàrl ont constitué la SCI Decan à hauteur de € 1 000 et cette dernière a été vendue pour le même montant à la société Ruitor S.à r.l, filiale de Financière Sémaphore Sàrl. Voir Note 5.1.

9.3 Vis-à-vis d'entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, la Société a fait des avances de 4,5 millions d'euros à TIPIK Communication Agency SA

Au 31 décembre 2015, ces avances de 4,5 millions d'euros ont été abandonnées avec clause de retour à meilleure fortune.

Dans le cadre de la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris une créance de € 972 231,38 vis-à-vis de Tipik Communication Agency SA.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016, la Société a abandonné un montant de € 250 000 avec clause de retour à meilleure fortune.

Au 31 décembre 2017, cette créance s'élève à € 302 150,58 (incluant l'abandon avec retour à meilleure fortune) et n'est pas considérée comme douteuse par le Conseil d'Administration de la Société.

Note 10 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'élève à € 3 427 731,34 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 97 %
- Amérique du Nord : 1%
- Océanie : 1%
- Asie : 1%

Note 11 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1 en 2016).

Note 12 : Corrections de valeur

12.1. Corrections de valeur sur actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- des corrections de valeur sur des autres créances pour un montant de € 5 038,39 (0 en 2016).

- un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 1 775 000 (€ 1 000 000 en 2016). Voir Note 9.1.

12.2. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une reprise de correction de valeur sur des titres ayant le caractère d'immobilisations pour un montant de € 22 232,16 (Correction de valeur de € 87 046,79 en 2016). Voir Note 5.3.

- Une correction de valeur sur les titres de Sword Soft Ltd pour un montant de € 4 716 000,00. Voir Note 5.1.

Note 13 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent principalement des dividendes des filiales de la Société.

Note 14 : Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises. La Société a été définitivement imposée jusqu'au 31 décembre 2014.

Note 15 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2017, la société présente les engagements hors bilan suivants :

- La Société a donné une garantie pour la bonne exécution des engagements et obligations souscrites par la société Apak Group Ltd dans le cadre de la signature de divers contrats de vente.
- La Société s'est portée garante sur le crédit bancaire accordé à Tipik Communication Agency SA et pour lequel la Société a une participation de 49%. Le montant de cette garantie s'élève à 6 millions d'euros et arrive à terme le 31 mars 2018. Dans ce cadre, la société a donné en nantissement un compte bancaire à hauteur de € 6 000 000. La caution sera renouvelée pour un montant maximum de 6,5 millions d'euros, et sera revu à la baisse en tenant compte d'un remboursement partiel de la dette bancaire par Tipik Communication Agency SA.
- La Société s'est portée garante vis-à-vis de Sword IT Solutions dans le cadre d'une dette résiduelle de GBP 133 000 générée par l'acquisition d'une société de droit anglais AAA Group Limited
- En cas de résiliation des contrats entre PMExpertise et Sword Group S.E., la Société s'engage à payer une indemnité équivalente au chiffre d'affaires des deux dernières années précédentes de PMExpertise vis-à-vis de Sword Group S.E. et de ses filiales.

Note 16 : Rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les administrateurs ont reçu des tantièmes pour un montant de € 95 000 (en 2016 : € 160 000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

Note 17 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 470-1 de la loi modifiée du 18 décembre 2009, les indications prescrites à l'article 444-5 de cette loi modifiée ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les états financiers.

Note 18 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture des états financiers se terminant au 31 décembre 2017.

MAZARS

Aux actionnaires de,
Sword Group SE
2-4, rue d'Arlon

L-8399 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Sword Group SE** (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 Décembre 2017 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux état financiers consolidés, incluant au résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du Groupe au 31 Décembre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sons plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseils des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittes des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropries pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Dépréciation du goodwill	
Au 31 décembre 2017, le goodwill s'élève à une valeur nette d'EUR 86,162. Dans le référentiel IFRS tels qu'adopté par l'UE, la société doit	Nous avons remis en cause la projection des cash flows incluse dans les tests de dépréciation du goodwill annuels en considérant le caractère

MAZARS LUXEMBOURG - RÉVISEURS D'ENTREPRISES
SOCIÉTÉ ANONYME - RCS LUXEMBOURG B 159962 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : LU24665334
10A, RUE HENRI M. SCHNADT, L-2530 LUXEMBOURG
TEL: +352 27 114-1 - FAX: +352 27 114 20 - www.mazars.com

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

procéder à un test de dépréciation du goodwill sur une périodicité au moins annuelle. Les tests de dépréciation sont significatifs pour notre audit, étant donné la complexité du processus d'évaluation et le jugement ainsi que les hypothèses retenue qui sont sujets aux développements économiques et aux futures conditions d'activités.	exact des projections faites par le passé. Pour notre audit, nous avons de plus revu de manière critique et testé les hypothèses clés, les méthodologies, le coût moyen pondéré du capital et autres données utilisées, émises par la direction, pour par exemple les comparer à des données externes et historiques, telles que attentes de croissance de marché externes. Nous avons procédé à une analyse de la sensibilité dans le modèle d'évaluation utilisé par le groupe. Notre département d'expertise en évaluation d'évaluation a été intègre au sein de l'équipe d'audit pour nous assister dans la réalisation de ces procédures. Nous nous sommes concentrés sur la sensibilité de la marge disponibles dans les unités génératrices de cash, évaluant si une potentielle variation raisonnable dans les hypothèses peut entraîner la valeur nette comptable à être supérieure à la valeur estimée. Nous avons évalué le caractère exact des estimations faites par le conseil d'administration par la passé. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations reprise en annexe 3.2 des états financiers consolidés.
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.
Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	**Réponses apportées au point identifié**
Reconnaissance du chiffre d'affaires	
Ainsi que détaillé en note 5 dans les annexes aux états financiers, le groupe vends ses services à différents clients et opère dans différents secteurs d'activités et secteurs géographiques. Les normes internationales d'audit requière d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative. Une proportion des revenus du groupe est générée via des contrats importants et complexes qui implique l'évaluation des conditions dans lesquelles le transfert des risques et bénéfices à l'acheteur est effectué, afin d'évaluer si les produits et les charges sont à reconnaitre dans la période courante.	Nos procédures incluent parmi d'autres, l'évaluation de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats complexes. Au travers des travaux effectués par des auditeurs des filiales, nous avons testé la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction en lien avec l'analyse de la reconnaissance des revenus et l'identification de clauses de contrat inhabituelles. Nous avons réalisé des procédures incluant le test sur base d'échantillon de la documentation identifiant la livraison de licences ou de services, y inclus des contrats et de la correspondance avec des tiers, pour déterminer le caractère correcte et complet de la reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons évalué le caractère approprié des estimations faites par la direction par rapport aux travaux en cours.

Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres infirmations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de Reviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administrations et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes au résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe au de cesser son activité au si aucune autre solution réaliste ne s'offre a lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers [consolidés] comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons

que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences négatives de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 avril 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la société http://www.sword-group.com relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend, lorsqu'applicable, les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) points a), b), e), f) et g) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Luxembourg, le 26 mars 2018

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

Olivier Biren,
Réviseur d'entreprises agréé

15 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2017 – ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	12	86 162	86 253
Autres immobilisations incorporelles	11	11 918	10 850
Immobilisations corporelles	10	7 277	7 517
Participations dans des entreprises associées	7	2 852	2 644
Actifs financiers disponibles à la vente	14, 24	518	518
Actifs d'impôt différé	25	1 438	1 165
Autres actifs	16	10 253	12 895
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		120 418	121 842
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	15	54 105	46 255
Actifs d'impôt exigible		2 026	1 159
Autres actifs	16	9 209	14 496
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	38 479	46 196
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		103 819	108 106
TOTAL DES ACTIFS		**224 238**	**229 948**

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2017 – PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	33	9 545	9 545
Primes d'émission		70 676	70 676
Réserves		230	2 558
Résultats non distribués		58 668	64 372
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		139 119	147 151
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	4 213	5 017
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**143 332**	**152 168**
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	20	17 000	13 500
Provisions pour retraites	18	1 015	852
Autres provisions	19	688	800
Passifs d'impôt différé	25	1 449	1 593
Autres passifs	23	85	93
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		20 237	16 838
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	20	876	738
Autres provisions	19	232	408
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	22	17 367	17 837
Passifs d'impôt exigible		2 258	3 708
Autres passifs	23	39 936	38 251
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		60 669	60 942
TOTAL DES PASSIFS		**80 906**	**77 780**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**224 238**	**229 948**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	**173 489**	**160 157**
Achats		(6 966)	(6 093)
Charges de personnel	26	(79 304)	(74 354)
Autres charges externes		(58 378)	(54 566)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	27	(323)	105
Autres charges opérationnelles courantes		(1 583)	(1 086)
Autres produits opérationnels courants		874	741
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)		**27 809**	**24 904**
EBITDA en %		**16,03%**	**15,55%**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	10	(1 965)	(1 948)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles issues de regroupement d'entreprises	11	(1 976)	(2 235)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	11	(1 417)	(1 184)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBIT)		**22 451**	**19 537**
EBIT en %		**12,94%**	**12,20%**
Résultat sur cessions d'actifs	28	(445)	(230)
Perte de valeur sur actifs	29	(2 909)	-
Autres éléments non récurrents	30	(1 766)	(4 082)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (RO)		**17 331**	**15 225**
RO en %		**9,99%**	**9,51%**
Produits financiers		1 158	3 114
Charges financières		(2 040)	(2 307)
RÉSULTAT FINANCIER	31	**(882)**	**807**
Quote-part du résultat des entreprises associées	7	(192)	(370)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**16 257**	**15 662**
Charge d'impôt sur le résultat	25	(5 019)	(4 846)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**11 238**	**10 816**
Dont :			
Part du Groupe		10 419	10 498
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	6	819	318
Résultat par action *(en euros)*	32	1,09	1,12
Résultat dilué par action *(en euros)*	32	1,09	1,11

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		**11 238**	**10 816**
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Éléments recyclables en résultat net			
Écarts de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		(5 597)	(10 441)
Actifs financiers disponibles à la vente			
- gain relatif à la réévaluation à la juste valeur	14	22	91
Total des éléments recyclables en résultat net		(5 575)	(10 350)
Éléments non recyclables en résultat net			
Régimes à prestations définies			
- Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(12)	(76)
Total des éléments non recyclables en résultat		(12)	(76)
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		**(5 587)**	**(10 426)**
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		**5 651**	**390**
Dont:			
Part du Groupe		5 164	1 528
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		487	(1 138)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves				Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
			Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion				
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	**9 415**	**68 699**	**1 593**	**447**	**20**	**12 202**	**61 829**	**154 205**	**7 088**	**161 293**
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	10 498	10 498	318	10 816
Autres éléments du résultat global	-	-	-	91	(76)	(8 985)	-	(8 970)	(1 456)	(10 426)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	91	(76)	(8 965)	10 498	1 528	(1 138)	390
Émission d'actions ordinaires	130	1 977	-	-	-	-		2 107	-	2 107
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	(2 734)	-	-	-		(2 734)	-	(2 734)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	92	92	-	92
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 303)	(11 303)	(19)	(11 322)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	3 256	3 256	(914)	2 342
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	**9 545**	**70 676**	**(1 141)**	**538**	**(56)**	**3 217**	**64 372**	**147 151**	**5 017**	**152 168**
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	10 419	10 419	819	11 238
Autres éléments du résultat global	-	-	-	22	(12)	(5 265)	-	(5 255)	(332)	(5 587)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	22	(12)	(5 265)	10 419	5 164	487	5 651
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	2 927	-	-	-	-	2 927	-	2 927
Paiement de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 445)	(11 445)	(37)	(11 482)
Transactions entre actionnaires [1]	-	-	-	-	-	-	(4 678)	(4 678)	(1 254)	(5 932)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017	**9 545**	**70 676**	**1 786**	**560**	**(68)**	**(2 048)**	**58 668**	**139 119**	**4 213**	**143 332**

[1] Les transactions entres actionnaires durant 2017 résultent principalement de transactions avec Sword Technologies SA et Apak Group Ltd.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		11 238	10 816
Ajustements:			
Dotations aux amortissements	10, 11	5 358	5 367
Perte de valeur sur créances clients		1 001	466
Dotations aux/ (reprises sur) autres provisions		(69)	125
Dotations aux provisions pour avantages au personnel		162	165
(Plus)/ moins-values nettes de cession d'actifs non courants, nettes des coûts de transaction	28	445	230
Paiements basés sur les actions	26	-	92
Produits d'intérêts	32	(421)	(442)
Charges d'intérêts	32	416	427
Charge d'impôt sur le résultat	25	5 019	4 846
Variation du fonds de roulement		729	3 196
Trésorerie générée par les activités opérationnelles		23 878	25 288
Impôts versés		(7 452)	(3 488)
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		16 426	21 800
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions/ entrées de:			
- Immobilisations incorporelles générées en internes		(4 556)	(2 870)
- Autres immobilisations incorporelles		(229)	(357)
- Immobilisations corporelles		(5 618)	(2 350)
- Participations dans des entreprises associées	7	(400)	(582)
- Actifs financiers disponibles à la vente		(24)	(250)
Cessions/ sorties de:			
- Immobilisations corporelles		22	77
- Actifs financiers disponibles à la vente		-	600
Intérêts reçus		425	515
Prise de contrôle sur filiales et augmentation de détention dans des filiales existantes, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		(9 993)	(14 044)
Perte de contrôle de filiales, nettes de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(384)	363
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES/ (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(20 757)	(18 898)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 31 DECEMBRE 2017 – SUITE

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit de l'émission d'actions ordinaires		-	2 106
Paiement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires		2 927	(2 734)
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1	1 141
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit		7 070	7
Remboursement d'emprunts		-	(5 504)
Intérêts versés		(557)	(435)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(11 445)	(11 303)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(37)	(19)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(2 041)	(16 741)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(6 372)**	**(13 839)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		45 458	61 444
Effet de la variation du taux de change		(1 483)	(2 147)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17	**37 603**	**45 458**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

16 ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017 (MONTANT EXPRIMÉS EN MILLIERS D'EUROS)

NOTE 1. NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation de la société

Sword Group SE (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisé dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques aux industries réglementées et aux groupes internationaux.

Les activités du Groupe Sword sont organisées et gérées autour des deux métiers suivants :

- IT Services (aussi renseigné sous le vocable « Solutions »)
- Logiciels (autrement appelé « Software » ou « Produits »)

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, conduite de changement et maintenance applicative pour compte de tiers.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 26 février 2018. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 27 avril 2018.

1.2 Évènements majeurs de l'exercice 2017

Le 14 janvier 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Eurogenia S.A. passant de 41% de détention dans le capital à 100% pour un montant de 833 milliers de CHF (équivalent à 774 milliers d'euros).
En avril 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Apak Group Ltd et Active Risk Group Ltd pour un montant de 2 559 milliers d'euros et 980 milliers d'euros respectivement, en passant de 84% à 87% et de 96,58% à 100% de détention dans le capital des deux filiales.
Le 1er mai 2017, le Groupe a acquis 18% du capital Plefsys IT PC (« Plefsys »), une société de droit grec, pour un montant de 400 milliers d'euros, avec un engagement de porter la participation du Groupe à 64% du capital sur une période de trois années, pour un prix maximum de 1 500 milliers d'euros, en ce compris la mise de départ. Voir note 7 et note 37.2.
En octobre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de Venture Information Management Ltd, une société de droit britannique spécialisée dans les services IT à destination de l'industrie de l'exploration et production pétrolière et gazière pour un prix de 2 210 milliers d'euros. Voir note 8.1.
En septembre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de MintTulip Ltd, société de droit britannique et partenaire de Microsoft dans les services Cloud pour un prix de EUR 1 788 milliers d'euros. Voir note 8.1.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'«International Accounting Standards Board » (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

(a) Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers

À compter du 1er janvier 2017, le Groupe a adopté les amendements suivants :

'Initiative concernant les informations à fournir'
(Amendements à IAS 7, 'État des flux de trésorerie')
Les amendements exigent la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issues des activités de financement, que celles-ci proviennent ou non des flux de trésorerie. A la suite de l'adoption de cette nouvelle disposition, le Groupe présente le rapprochement des soldes à l'ouverture et à la clôture des passifs issus de ses activités de financement. Voir note 20.4.

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe n'a adopté aucune autre norme IFRS nouvelle ou révisée devant être obligatoirement appliquée pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

(b) Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées, mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a appliqué aucune norme, interprétation ou amendement par anticipation.

Les nouvelles normes et amendements susceptibles d'impacter le Groupe sont les suivantes :

IFRS 9, 'Instrument financiers'
Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases du projet, à savoir 'Classement et évaluation' (phase 1), 'Dépréciation des actifs' (phase 2) et 'Comptabilité de couverture' (phase 3), laquelle norme est destinée à remplacer dans son intégralité IAS 39, 'Instruments financiers : comptabilisation et évaluation'. IFRS 9 constitue un remaniement important des règles comptables qui s'appliquent aux instruments financiers. La norme introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers, fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le modèle de dépréciation d'IAS 39, fondé sur les pertes subies, est remplacé par un modèle utilisant des informations plus prospectives aux fins de la comptabilisation de pertes de crédits attendues.
À l'identification d'un évènement générateur de perte de crédit par l'entité se substitue un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédits attendues. Par ailleurs, IFRS 9 a reformulé les exigences en matière de comptabilité de couverture, en alignant plus étroitement la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité, en augmentant l'admissibilité autant des éléments couverts que des instruments de couverture et en mettant en place une approche davantage fondée sur des principes pour évaluer l'efficacité de la couverture. La nouvelle norme remplace toutes les versions antérieures et sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'application anticipée étant permise.

La norme devra être appliquée rétrospectivement. Le retraitement des exercices comparatifs est optionnel lors de la première application des dispositions relatives aux phases 1 et 2 d'IFRS 9. Si le Groupe ne retraite pas les exercices antérieurs, il devra comptabiliser les impacts liés à la première application dans ses réserves à l'ouverture du premier exercice d'adoption.

Le Groupe a procédé à une analyse de l'impact de la norme IFRS 9 sur ses états financiers, compte tenu de l'obligation de reconnaître le cas échéant des pertes de valeur sur actifs financiers et autres engagements financiers de manière anticipée, sur base du nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit fondé sur la notion de risque « attendu ».

À cette fin, le Groupe a revu la typologie des créances commerciales au 31 décembre 2017, le niveau de provisionnement des créances au 31 décembre 2016, ajusté pour tenir compte des dotations et reprises de provisions portant sur ces créances à l'ouverture et comptabilisées pendant l'exercice 2017 et l'historique des pertes liées à des défauts de paiement sur trois années.

L'analyse n'a révélé aucune incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe découlant de l'application de cette nouvelle norme sur les créances commerciales et les encours de production. Ce constat s'explique notamment par la nature des activités du Groupe, les modes de facturation et d'encaissement des créances et la typologie de sa clientèle constituée pour l'essentiel d'organismes publics et de grands comptes.

Conformément aux exigences de la nouvelle norme, la Direction du Groupe a aussi évalué le risque de défaut et le montant à provisionner en cas de défaut des autres créances et engagements financiers. Selon la Direction du Groupe, dans l'hypothèse d'un défaut, les taux de récupération estimés à la clôture de l'exercice sont tels que les pertes de valeur à enregistrer en fonds propres à l'occasion du passage à IFRS 9 seraient non significatives.

IFRS 15, 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'
En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, une norme harmonisée qui établit un modèle unique en 5 étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. La norme doit être appliquée à chaque contrat et fournit désormais des indications précises sur l'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients qu'il conviendra de comptabiliser séparément, la notion de transfert continu du contrôle pour la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement, l'évaluation du prix de la transaction, la prise en compte du risque de crédit et des rémunérations variables, et la comptabilisation des licences ainsi que des coûts associés à l'obtention des contrats avec les clients. En outre, la nouvelle norme accroît considérablement les obligations d'informations sur la comptabilisation des produits. La version initiale de la norme publiée par l'IASB en mai 2014 a fait objet d'un amendement le 12 avril 2016 destiné à apporter certaines clarifications.
IFRS 15 remplace toutes les normes et interprétations antérieures liées aux produits des activités ordinaires et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'application anticipée étant permise.

La norme devra être appliquée rétrospectivement. Le Groupe a cependant fait le choix d'appliquer la méthode d'application rétrospective modifiée. Selon cette méthode, le Groupe est tenu de comptabiliser l'effet cumulatif de l'application d'IFRS 15 comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués à la date de première application sans retraiter les périodes comparatives présentées. Dès lors, l'entité n'appliquera IFRS 15 de façon rétrospective qu'aux contrats qui ne sont pas achevés à la date de première application.

En ce qui concerne le segment « IT Services », pour pouvoir continuer à comptabiliser son chiffre d'affaires à l'avancement, le Groupe devra vérifier notamment que les prestations fournies jusqu'à une date donnée et correspondant aux « travaux en cours » ne puissent être destinées à un usage alternatif et qu'elles donnent droit à rémunération au même titre que les services déjà réceptionnés par les clients concernés.

Pour le segment « Logiciels », le Groupe devra notamment déterminer dans quelle mesure les biens et services fournis à un client ont un caractère distinct ou non et dès lors doivent être comptabilisé séparément et inversement. Il devra aussi apprécier si des services et biens distincts doivent être comptabilisés de manière progressive, si l'un des critères fixés par la norme pour la comptabilisation à l'avancement est rempli ou, à défaut, s'ils doivent être comptabilisés à un moment précis, c'est-à-dire au moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service considéré.

Le Groupe a procédé à une analyse détaillée de l'impact de la norme IFRS 15 sur ses états financiers sur base des contrats existants au 31 décembre 2017.

La principale divergence ayant un impact significatif sur les états financiers résulte des prestations d'installation et de paramétrage de certains logiciels, lesquelles prestations sont indispensables à l'utilisation de ces logiciels par le client final et dont le chiffre d'affaires et les coûts associés devront être reconnus de manière identique aux produits de licences ou de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, entrainant un report dans le temps du chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence de l'adoption de la norme sur l'état consolidé de la situation financière au 1er janvier 2018 :

(en milliers d'euros)	
Diminution des résultats non distribués (suite à l'augmentation des charges payées d'avance et à l'augmentation des produits constatés d'avance)	1,916
Augmentation des charges payées d'avance (suite au report de la comptabilisation en charges des coûts liés aux prestations susvisées)	2,843
Augmentation des produits constatés d'avance (suite au report de la comptabilisation du chiffre d'affaires généré par les prestations susvisées)	4,759

Selon les estimations les plus récentes de la direction du Groupe, le chiffre d'affaires et les coûts des contrats y relatifs devant faire l'objet d'un report selon IFRS 15 seront pour l'essentiel reconnus en résultat sur une période de 5 années, à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 16, 'Contrats de locations'
IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de locations ainsi que les informations à fournir dans les états financiers. La nouvelle norme s'applique tant aux bailleurs qu'aux preneurs et remplace toutes les normes et interprétations actuelles des IFRS portant sur les contrats de location. Elle entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, l'application anticipée étant permise sous condition d'appliquer également IFRS 15.

Le Groupe a effectué une évaluation de l'impact éventuel sur ses états financiers consolidés. Jusqu'ici, l'impact le plus significatif identifié est lié au fait que le Groupe comptabilisera un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. L'obligation locative sera évaluée au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif. Le Groupe devra également comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation, qui sera initialement comptabilisé au montant de l'obligation locative. Sont visés les contrats de location simple, en ce inclus les baux immobiliers qui constituent l'essentiel des contrats visés par la nouvelle norme. Le montant des engagements au 31 décembre 2017 tels qu'ils figurent en note 38 donnent une indication de l'impact hors effet lié à l'actualisation que la nouvelle norme pourrait avoir sur les éléments d'actif et de passif.

Les loyers comptabilisés suivant la méthode actuelle seront remplacés par une charge d'amortissement (en principe linéaire) calculée sur la durée de vie de l'actif et une charge d'intérêts (qui sera dégressive au fur et à mesure des paiements périodiques).

Lors de l'adoption de la norme IFRS 16 par le Groupe, il est attendu que les mesures de performance présentées par le Groupe soient modifiées comme suit :
- Le ratio dettes/ fonds propres va augmenter suite à la hausse du niveau d'endettement du fait de l'inclusion des obligations locatives au passif ;
- Le bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT) devrait augmenter, à la suite du remplacement des loyers par une charge d'amortissement moins élevée ;
- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA) devrait augmenter, à la suite de l'élimination des loyers, sans pour autant y inclure l'amortissement.

2.2 Recours à des estimations
L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

2.3 Présentation « courant » et « non courant »
L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non courant » défini par la norme IAS 1.

Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

2.4 Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2017.

(a) Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

(b) Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IAS 39.

Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 6.

(c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable. Inversement, si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage inférieur à 20% des droits de vote dans une entité et qu'il peut être clairement démontré que le Groupe exerce une influence notable, la participation est classée comme entreprise associée.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

2.5 Méthodes de conversion

(a) Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

(b) Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2017 et 2016 :

	Taux de clôture		**Taux moyen**	
(Devise)	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Livre Sterling	0,8872	0,8562	0,8761	0,8189
Dollar américain	1,1993	1,0541	1,1293	1,1067
Dollar australien	1,5346	1,4596	1,4729	1,4886
Dinar tunisien	2,9780	2,4256	2,7695	2,3848
Dirham marocain	11,2218	10,6566	10,9934	10,0981
Franc suisse	1,1702	1,0739	1,1115	1,0902
Pesos colombien	3 584,23	3 164,56	3 378,38	3 355,70
Rand sud-africain	14,8054	14,4569	15,04348	16,27816
Roupie indienne	76,6049	71,5922	73,4970	74,3550

2.6 Regroupements d'entreprises

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur de la participation déjà détenue par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et
- montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.7. ci-dessous).
En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

2.7 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.6), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des évènements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

2.8 Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non concurrence (voir note 11) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

(a) Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de non-concurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

(b) Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

- Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
- Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

(c) Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

(d) Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.10).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

- Installations et agencements : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

2.10 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

2.11 Juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 24).

2.12 Instruments financiers non-dérivés

(a) Classement

Les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale et dépend de l'objectif recherché au moment de l'acquisition.

Les actifs financiers du Groupe se composent d'actifs financiers disponibles à la vente et de prêts et créances. Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres débiteurs, les dépôts et cautionnements ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Ils sont classés comme autres passifs financiers conformément aux dispositions d'IAS 39.

(b) Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables.

(c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation, quand le management considère qu'il y a un indicateur objectif de dépréciation qui viendra réduire les flux de trésorerie initialement attendus. L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « réserve de réévaluation » jusqu'à ce que l'investissement soit dé-comptabilisé, entraînant la comptabilisation des gains ou pertes cumulés en résultat net (« recyclage »).

Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(d) Dépréciation des actifs financiers

<u>Actifs au coût amorti</u>

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication objective (comme des difficultés financières importantes de la contrepartie, une rupture de contrat ou la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière d'un débiteur) existe, l'actif est soumis à un test de dépréciation. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur.

Quant aux créances clients, une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective (comme l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige ou des difficultés financières importantes d'un client) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la créance selon les termes originaux de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable de la provision pour dépréciation sont comptabilisées en résultat net.

Si au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un évènement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise, dans la mesure où la valeur comptable de l'actif, à la date de reprise de la dépréciation, n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Actifs classés comme « disponibles à la vente »
Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication objective de perte de valeur. Si l'actif testé est considéré comme déprécié (« impaired »), la perte de valeur reprise sous les capitaux propres est reclassée en résultat. Le montant de la perte de valeur comptabilisé est la différence entre le coût amorti de la participation et sa juste valeur à la clôture. Toute remontée du cours au-delà de la valeur nette comptable ne pourra pas être traduite en résultat mais en capitaux propres, conformément aux IFRS.

(e) Décomptabilisation
Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance.

(f) Compensation
Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.13 Instruments financiers dérivés
Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace.

2.14 Créances clients et autres débiteurs
Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, l'encaisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

2.16 Dettes fournisseurs et autres créditeurs
Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

2.17 Povisions
(a) Général
Une provision doit être comptabilisée si :
- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues.

Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

(g) Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

2.18 Impôts

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

(a) Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

(b) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.19 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lequel le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Les contrats de location simple ne sont pas immobilisés. Les charges de loyers sont inscrites en charges opérationnelles.

2.20 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des ristournes, des remises et des impôts ou taxes sur les ventes.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales :

- des prestations de conseil et d'ingénierie
- des ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

(a) Prestations de conseil et d'ingénierie

Le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. L'avancement est déterminé par comparaison des coûts cumulés engagés, à une date donnée, aux coûts totaux prévus du contrat. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Les prestations relatives à ces contrats figurent dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Créances clients et autres débiteurs » pour la part des produits à recevoir et en « Autres passifs (courants) » pour la part des produits constatés d'avance. Lorsque le résultat d'un contrat au forfait ne peut être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu que dans la limite des coûts du contrat encourus qui seront probablement recouvrables.

Le chiffre d'affaires des prestations provenant des contrats en régie est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

(b) Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance et mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS

Le chiffre d'affaires issu de licences d'utilisation est comptabilisé, à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter, lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation soient intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents puisse être mesuré de façon fiable, et qu'il soit probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe. Si l'un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la vente de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Les éventuels escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires issu de la mise en place, de la paramétrisation et de l'intégration de logiciels est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon le degré d'avancement, lorsque le résultat à terminaison peut être déterminé de manière fiable. Voir note 2.20 a) pour les détails.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent. Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées lorsque le service est rendu.

Les services rendus dans le cadre de l'offre SaaS font l'objet d'un contrat en tacite reconduction et sont calculés sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par le Groupe pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu, le cas échéant, à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

2.21 Distribution de dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la société mère sont reconnus comme un passif dans les états financiers du Groupe dès le moment où la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, et ce jusqu'à leur mise en paiement.

2.22 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

2.23 Avantages accordés au personnel

(a) Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme. Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

(b) Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en «autres passifs » courants.

(c) Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives françaises ou les accords d'entreprises.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 18, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe.

Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

(d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

2.24 Capital

(a) Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.

(b) Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.25 Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions représentant des paiements fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Le Groupe évalue la juste valeur de ces instruments à la date d'attribution, en utilisant le modèle « Black & Scholes » (voir note 37). La juste valeur des options est figée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi des droits et leur date d'échéance avec une contrepartie directe en capitaux propres.

À l'échéance du plan, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

NOTE 3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté des comptes.

3.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

(a) Contrôle des filiales détenues à moins de 50%

La société Sword Charteris Ltd (Charteris) (antérieurement dénommée Sword IT Solution Ltd), maison mère des sociétés AAA Group Ltd, AAA Ltd, Infinity Ltd, Mint Tulip Ltd, Venture Information Management Ltd et Sword IT Solution Ltd (antérieurement dénommée Sword Charteris Ltd) est une filiale du Groupe même si celui-ci ne détient que 49% des actions de Charteris. En vertu des statuts, le Groupe a le pouvoir de nommer la majorité des membres du Conseil d'Administration de Charteris, en ce compris l'administrateur agissant en qualité de président du Conseil d'Administration. Étant donné que le processus décisionnel de cette société est régi par un système de vote à la majorité simple, le Groupe peut mettre en œuvre, seul, ses propositions d'orientations stratégiques et opérationnelles. Les dirigeants du Groupe ont examiné les dispositions des statuts à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Charteris.

(b) Influence notable sur Plefsys IT PC

Plefsys IT PC est présentée dans les états financiers consolidés du Groupe comme une entreprise associée. En vertu d'un pacte d'actionnaires, le Groupe a le droit de nommer un représentant au sein du Conseil d'Administration de Plefsys IT PC. Selon la direction du Groupe, en participant aux décisions stratégiques de l'entreprise associée, le Groupe exerce une influence notable.

(c) Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation du goodwill

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Compte tenu de l'effet de synergies qui reposent sur des critères tant organisationnels que commerciaux et du niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées par le Groupe, les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation correspondent aux segments métiers du Groupe, à savoir les IT services et les logiciels.

3.2 Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses clés ainsi que les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la date de clôture sont détaillées ci-après.

(a) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts liés aux contrats de services au forfait

Appliquant la méthode de l'avancement pour les contrats de service au forfait, le Groupe procède, de manière régulière, à une évaluation du degré d'avancement desdits contrats non échus sur la base d'objectifs atteints ou des coûts engagés et à des estimations de rentabilité à terminaison. Ces estimations importantes portent notamment sur les coûts contractuels totaux, les coûts restants jusqu'à l'achèvement, les produits totaux du contrat et les risques contractuels. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement couvrant la perte dans son intégralité.

(b) Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.7. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 12. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

(c) Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupement d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 24. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

(d) Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe. Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèle.

(e) Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à Tipik Communication Agency SA («Tipik») pour l'annulation d'un engagement de non concurrence (voir note 11) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence. En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

(f) Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt et de change) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, auxquelles s'ajoutent les produits à recevoir pour les travaux en cours, et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Créances clients	54 105	46 255
Autres actifs	13 608	18 303
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	46 196
TOTAL	**106 192**	**110 754**

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 22 068 milliers d'euros (2016: 20 867 milliers d'euros). Voir note 15.

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action. À chaque clôture, les créances présentant un risque de non-récupération font l'objet d'une correction de valeur représentant la meilleure estimation de la perte probable qui sera subie par le Groupe. Voir note 15.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients et des encours de production sur base notamment de balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Entreprises publiques	15 750	19 276
Grandes entreprises et multinationales	34 109	22 575
PME	5 645	5 734
TOTAL	**55 504**	**47 585**

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2017.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 19,7% (2016: 16,4%) du chiffre d'affaires du Groupe.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme.

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la société mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 20.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe. Pour évaluer et gérer les risques de liquidité des instruments financiers dérivés, le Groupe considère à la fois les entrées et les sorties contractuelles de trésorerie alors que pour les passifs financiers non dérivés, seules les sorties contractuelles sont prises en compte. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent au 31 décembre 2017.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	**<1 an**	**>1 an, < 2ans**	**> 2 ans, < 3 ans**	**>3 ans, <5 ans**	**> 5 ans**	**TOTAL**
Emprunts bancaires						
Capital	*-*	*(17 000)*	*-*	*-*	*-*	*(17 000)*
Intérêts	*(104)*	*(74)*	*-*	*-*	*-*	*(178)*
Concours bancaires	(876)	-	-	-	-	(876)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 367)	-	-	-	-	(17 367)
Autres passifs	(1 051)	(85)	-	-	-	(1 136)
Contrepartie éventuelle	(549)	-	-	-	-	(549)
Garantie financière donnée	(6 000)	-	-	-	-	(6 000)
TOTAL	**(25 947)**	**(17 159)**	**-**	**-**	**-**	**(43 106)**

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	**<1 an**	**>1 an, < 2ans**	**> 2 ans, < 3 ans**	**>3 ans, <5 ans**	**> 5 ans**	**TOTAL**
Emprunts bancaires						
Capital	*-*	*-*	*(13 500)*	*-*	*-*	*(13 500)*
Intérêts	*(97)*	*(97)*	*(69)*	*-*	*-*	*(263)*
Concours bancaires	(738)	-	-	-	-	(738)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 837)	-	-	-	-	(17 837)
Autres passifs	(3 593)	(93)	-	-	-	(3 686)
Garantie financière donnée	(6 500)	-	-	-	-	(6 500)
TOTAL	**(28 765)**	**(190)**	**(13 569)**	**-**	**-**	**(42 524)**

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois plus une marge, soit un taux de 0,614% au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016: 0,718%).

Les montants des garanties financières octroyées par le Groupe et renseignées ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du Groupe. Hormis les montants ayant fait l'objet de provisions (Note 19), la direction estime qu'à la date de clôture la probabilité qu'un tel montant soit exigible est faible.

Les montants des tableaux précédents reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés pouvant différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

4.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

(a) Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US, en livres sterling et en francs suisses et des encours qui en résultent.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société Mère a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture :

	Actifs		Passifs		Position nette	
(en milliers d'euros)	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Livre Sterling	38 035	36 774	(20 525)	(16 231)	17 510	20 543
Dollar américain	9 428	10 609	(6 291)	(8 084)	3 137	2 525
Franc suisse	15 556	17 739	(6 983)	(16 666)	8 573	1 073
Autres	1 758	1 946	(1 348)	(1 245)	410	701

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurées constantes. Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents, à l'exception de la Livre Sterling en 2016 (voir plus bas). L'analyse de sensibilité s'appuie sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
Devises	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Livre Sterling	6%	954	3 567	9%	576	3 448
Dollar américain	8%	31	94	6%	91	29
Franc suisse	6%	52	1 006	4%	162	660

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique à un an, à l'exception de la Livre Sterling en 2016 dont la volatilité avait été mesurée sur la période de six mois à l'issue du référendum du 23 juin 2016 sur le maintien ou non du Royaume-Uni au sein de l'Union Européenne.

(b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement financier du Groupe. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant, le cas échéant, des swaps de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque tient compte des anticipations de la direction en termes de fluctuations des taux, de la volatilité historique et de l'impact des fluctuations sur le résultat net du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont rémunérés à taux variable uniquement. En outre, à cette date, le Groupe n'a pas de contrats swaps ouverts.

Malgré la proportion importante d'emprunts à taux variable, le Groupe estime que son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est limitée compte tenu des politiques monétaires actuelles.

Les principaux emprunts sont libellés en euro et sont logés auprès de la Société.

L'analyse de sensibilité concernant les dettes à taux variables a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes à la date de clôture présentent un encours stable tout au long de l'exercice.

Si les taux d'intérêts augmentaient/ diminuaient de 50 points de base (qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible de taux d'intérêts) et que toutes les autres variables demeuraient constantes, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2017 diminuerait/augmenterait de 85 milliers euros (2016 : 71 milliers euros).

4.4 La gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 20.3).

Au 31 décembre 2017, le ratio de structure financière se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Dettes financières	17 876	14 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(38 479)	(46 196)
Endettement net/ (trésorerie nette)	**(20 603)**	**(31 958)**
Capitaux propres	143 332	152 168
RATIO D'ENDETTEMENT NET	**(14,37%)**	**(21,00%)**

NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des secteurs opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés sur base des composants « métiers » du Groupe. Cette information sectorielle est basée sur l'organisation de la gestion interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration au niveau de chaque composante « métier » d'outils de pilotage utilisés par la direction du Groupe.

En appliquant une logique « métier », le Groupe a défini deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur « Services IT » et le secteur « Logiciels », lesquels secteurs conditionnent la mesure de performance et les orientations stratégiques du Groupe.

Autour des secteurs d'activité opérationnels gravitent les fonctions de support telles que les fonctions commerciales, la finance, les ressources humaines et la logistique.

Les secteurs d'activité se définissent comme suit:

- **IT Services (Solutions)**:
  Il s'agit d'une division spécialisée sur les services en matière d'intégration de systèmes d'information et d'ingénierie du contenu et ciblant les marchés régulés et le « Compliance Management ». Elle appuie sa stratégie sur des composants logiciels techniques tels que les outils de gestion documentaire.

- **Logiciels (Software ou Produits):**
  Cette division recouvre l'offre logicielle portant sur les activités « Governance Risk & Compliance » (GRC), les activités de gestion documentaire et celles relatives à la gestion de grands projets. En plus, elle inclut des applications liées au financement de véhicules et d'équipements à destination principalement des sociétés de leasing et des courtiers.

5.1 Informations par zone géographique

Le tableau ci-dessous reprend le chiffre d'affaires ventilé par marché géographique, à l'exclusion du chiffre d'affaires intra-secteurs, et des informations sur les actifs non courants par région géographique :

	Chiffre d'affaires provenant des clients externes		*Actifs non courants* [(*)]	
(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Benelux	24 969	22 604	19 086	20 609
France	35 838	31 617	11 729	11 833
Suisse	23 249	25 224	26 356	30 221
Royaume Uni	44 506	37 605	61 139	57 522
Etats-Unis	17 119	15 801	6	-
Autres	27 808	27 306	663	492
TOTAL	**173 489**	**160 157**	**118 979**	**120 677**

[(*)] *Les actifs non courants excluent les actifs d'impôt différés.*

5.2 Informations par secteurs

(a) Analyse du compte de résultat

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	**IT Services**	**Logiciels**	**Non-alloués**	**Total consolidé**
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe *(clients externes)*	124 298	49 191	-	173 489
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**124 298**	**49 191**	**-**	**173 489**
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	**13 298**	**14 511**	**-**	**27 809**
Dotations aux amortissements	(3 128)	(2 051)	(179)	(5 358)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	**10 170**	**12 460**	**(179)**	**22 451**
Résultat sur cessions d'actifs	1 456	(223)	(1 678)	(445)
Pertes de valeur sur actifs	-	(1 534)	(1 375)	(2 909)
Autres éléments non récurrents	(972)	(344)	(450)	(1 766)
Résultat opérationnel (RO)	**9 279**	**10 359**	**(3 682)**	**17 331**
Résultat financier				(882)
Résultat des entreprises associées				(192)
Charge d'impôt sur le résultat				(5 019)
Résultat de l'exercice				**11 238**
Participations ne donnant pas le contrôle				819
Part du Groupe				**10 419**

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe *(clients externes)*	113 296	46 861	-	160 157
- intra-secteurs	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**113 296**	**46 861**	**-**	**160 157**
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	**10 919**	**13 985**	**-**	**24 904**
Dotations aux amortissements	(3 454)	(1 745)	(168)	(5 367)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	**7 465**	**12 240**	**(168)**	**19 537**
Résultat sur cessions d'actifs	10	(2)	(238)	(230)
Pertes de valeur sur actifs	-	-	-	-
Autres éléments non récurrents	(1 590)	(539)	(1 953)	(4 082)
Résultat opérationnel (RO)	**5 885**	**11 699**	**(2 359)**	**15 225**
Résultat financier				807
Résultat des entreprises associées				(370)
Charge d'impôt sur le résultat				(4 846)
Résultat de l'exercice				**10 816**
Participations ne donnant pas le contrôle				318
Part du Groupe				**10 498**

(b) Analyse des actifs et passifs

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	120 901	70 432	-	-	191 333
Actifs non alloués	-	-	32 905	-	32 905
TOTAL DES ACTIFS	**120 901**	**70 432**	**32 905**	**-**	**224 238**
Passifs sectoriels	49 940	14 392	-	117 031	181 363
Passifs non alloués	-	-	16 572	(117 031)	(100 459)
TOTAL DES PASSIFS	**49 940**	**14 392**	**16 572**	**-**	**80 906**
Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice	*2 151*	*4 904*	*3 349*	*-*	*10 404*

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	113 587	74 110	-	-	187 697
Actifs non alloués	-	-	42 250	-	42 250
TOTAL DES ACTIFS	**113 587**	**74 110**	**42 250**	**-**	**229 947**
Passifs sectoriels	43 920	17 789		110 379	172 088
Passifs non alloués	-	-	16 071	(110 379)	(94 308)
TOTAL DES PASSIFS	**43 920**	**17 789**	**16 071**	**-**	**77 780**
Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice	*1 306*	*4 307*	*171*	*-*	*5 784*

Voir note 12.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel des dettes financières contractées par la Société et qui sont destinées à financer le Groupe.

NOTE 6. INFORMATION GROUPE

6.1 Périmètre de consolidation

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle		% intérêts	
			31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Luxembourg						
Sword Group SE	Société mère					
Sword Technologies SA	IT Services	IG	95%	90%	95%	90%
Sword Sol S.à r.l.	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Afrique du Sud						
Sword Création Informatique Ltd	IT Services/ Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Australie						
Active Risk Australia Pty Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	97%
Belgique						
Sword Integra SA	IT Services	IG	100%	100%	95%	90%
Chypre						
Apak Beam Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Colombie						
Sword Colombia SAS	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
États-Unis						
Active Risk Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	100%	97%
Sword Apak Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	87%	84%
Buildonline Inc[(1)]	IT Services/ Logiciels	IG	-	100%	-	100%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
France						
Sword Connect SAS	IT Services	IG	67%	67%	67%	67%
Sword Insight SAS	IT Services	IG	70%	70%	70%	70%
Sword Kami SAS	IT Services	IG	68%	68%	68%	68%
Sword Orizon SAS	Logiciels	IG	72%	71%	72%	71%
Sword Performance France SAS	IT Services	IG	100%	85%	86%	52%
Sword SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Grèce						
Sword Services Greece SA	IT Services	IG	99%	99%	94%	99%
Inde						
Sword Global India Pvt Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Liban						
Sword Lebanon SAL	IT Services	IG	96%	99%	96%	99%
Sword Middle East LLC	IT Services	IG	98%	98%	98%	98%
Maroc						
Adhoc Sàrl Maroc	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle 31 décembre 2017	% contrôle 31 décembre 2016	% intérêts 31 décembre 2017	% intérêts 31 décembre 2016
Royaume-Uni						
AAA Group Ltd	Holding	IG	100%	100%	49%	49%
AAA Ltd	IT Services	IG	100%	100%	49%	49%
Apak Group Ltd (2)	Logiciels	IG	87%	84%	87%	84%
Active Risk Group Ltd (3)	Holding	IG	100%	97%	100%	97%
Active Risk Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	97%
Infinity Ltd	IT Services	IG	100%	100%	49%	49%
Mint Tulip Ltd (4)	IT Services	IG	100%	-	49%	-
Mobile Productivity Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	87%	84%
Sword Achiever Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	97%
Sword Apak Aurius Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	87%	84%
Sword IT Solutions Ltd (5)	IT Services	IG	100%	100%	49%	49%
Sword General Partners Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Charteris Ltd (6)	Holding	IG	49%	49%	49%	49%
Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Venture Information Management Ltd (7)	IT Services	IG	100%	-	49%	-
Suisse						
CBA Sourcing SA	IT Services	IG	51%	76%	51%	31%
Eurogenia SA (8)	Holding	IG	100%	41%	100%	41%
Sword Technologies SA (9)	IT Services	IG	45%	45%	45%	45%
Swissgenia SA	IT Services	IG	80%	80%	80%	32%
Sword Consulting SA (10)	IT Services	IG	-	100%	-	100%
Sword Performance Solutions AG (11)	IT Services	IG	86%	78%	86%	78%
Sword Performance International AG	IT Services	IG	91%	91%	78%	56%
Sword Services SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Suisse Holding SA	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Tunisie						
Adhoc CTS Tunisie	Logiciels	IG	95%	95%	82%	59%
Adhoc ISL Tunisie	IT Services	IG	95%	95%	82%	59%

(1) *Liquidée et dissoute au 31 mars 2017.*
(2) *En avril 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Apak Group Ltd passant de 84% à 87% de détention dans le capital.*
(3) *En avril 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Active Risk Group Ltd passant de 97% à 100% de détention dans le capital.*
(4) *Acquis le 1er septembre 2017. Voir note 8.1.*
(5) *Antérieurement dénommée Sword Charteris Ltd.*
(6) *En vertu des statuts, le Groupe a le contrôle sur Sword Charteris Ltd (antérieurement dénommée Sword IT Solution Ltd).*
(7) *Acquis le 1er octobre 2017. Voir note 8.1.*
(8) *Le 14 janvier 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Eurogenia S.A. passant de 41% de détention dans le capital à 100%.*
(9) *Avec effet au 1er janvier 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies SA (Suisse). Par conséquent la société est consolidée par intégration globale.*
(10) *Absorbée par Sword Services SA au 1er janvier 2017.*
(11) *Durant 2017, le Groupe a renforcé sa participation dans Sword Performance Solutions AG passant de 78% à 86% de détention dans le capital pour un montant total de CHF 410 milliers d'euros.*

6.2 Précisions sur les filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont significatives au 31 décembre 2017

Le détail des filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives est fourni dans le tableau ci-après :

Société	Pourcentage de participations détenues par des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat global de l'exercice attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Cumul des participations ne donnant pas le contrôle
Sword Charteris Ltd (*)	51%	298	1 382
Apak Group Ltd (*)	13%	(161)	1 273
Autres	De 1% à 55%	349	1 558
Total		**486**	**4 213**

(*) *Les montants présentés pour Sword Charteris Ltd et Apak Group Ltd tiennent compte de l'ensemble des entités appartenant au sous-groupe respectif.*

Le tableau suivant présente l'information résumée avant éliminations intragroupes :

	Sword Charteris Ltd		Apak Group Ltd	
(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE RESUME				
Actifs non courants	8 639	5 351	33 398	34 202
Actifs courants	7 690	5 094	14 986	19 330
Passifs non courants	(772)	(945)	(48)	(80)
Passifs courants	(12 595)	(7 097)	(46 557)	(48 681)
ACTIF NET	**2 962**	**2 403**	**1 779**	**4 771**
Dont:				
Part du Groupe	1 580	1 390	506	2 699
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1 382	1 013	1 273	2 071
ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL RESUME				
Chiffre d'affaires	26 314	17 696	29 394	27 473
Résultat de l'exercice	**768**	**14**	**6 549**	**6 556**
Don't :				
Part du Groupe	376	7	6 549	6 556
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	392	7	-	-
Autres éléments du résultat global	**(184)**	**(855)**	**(1 271)**	**(6 111)**
Dont:				
Part du Groupe	(90)	(419)	(1 110)	(5 143)
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(94)	(436)	(161)	(968)
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	**584**	**(841)**	**5 278**	**545**
Dont:				
Part du Groupe	286	(412)	5 439	1 513
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	298	(429)	(161)	(968)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	Sword Charteris Ltd 31 décembre 2017	Sword Charteris Ltd 31 décembre 2016	Apak Group Ltd 31 décembre 2017	Apak Group Ltd 31 décembre 2016
ETAT DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORIERE RESUME				
Entrées/ (sorties) nettes de trésorerie des activités opérationnelles	3 475	(115)	4 182	6 298
Sorties nettes de trésorerie des activités d'investissement	(3 889)	(298)	(2 403)	(6 240)
Entrées/ (sorties) nettes de trésorerie des activités de financement	-	1	(5 707)	4 211
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(414)**	**(412)**	**(3 928)**	**4 269**

NOTE 7. ENTREPRISES ASSOCIÉES

(a) Variations au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au début de l'exercice	**2 644**	**2 432**
Acquisition et prise d'influence notable [(1)]	400	582
Cession et perte d'influence notable	-	-
Quote-part du résultat de l'exercice	(192)	(370)
Dividendes versés	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**2 852**	**2 644**

[(1)] *En mai 2017, le Groupe a acquis 18% de Plefsys IT PC pour un montant total de 400 milliers d'euros.*

(b) Précisions sur les entreprises associées

Société	Lieu de constitution et établissement principal	Principale activité/ secteur opérationnel	% de détention 2017	% de détention 2016
Tipik Communication Agency SA	Belgique	IT Services	49%	49%
Plefsys IT PC	Grèce	IT Services	18%	-
Cowork Engineering	France	IT Services	24%	24%

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard des entreprises associées (après ajustement éventuel par le Groupe aux fins de se conformer aux principes comptables du Groupe en vertu de l'application de la méthode de la mise en équivalence):

(en milliers d'euros)	Tipik 2017	Tipik 2016	Autres 2017	Autres 2016
Actifs non courants	3 476	4 033	1	-
Actifs courants	9 151	8 246	407	205
Passifs non courants	-	-	-	-
Passifs courants	(12 147)	(11 420)	(189)	(94)
Actif net	**480**	**859**	**219**	**111**
Chiffre d'affaires	16 783	17 975	706	287
Résultat de l'exercice	**(379)**	**3**	**106**	**36**
Autres éléments du résultat global	**-**	**-**	**-**	**-**
Dividendes reçus des entreprises associées au cours de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**-**

(c) Engagements vis-à-vis d'actionnaires d'entreprises associées

Dans les trois années à venir, le Groupe s'est engagé à renforcer sa participation dans Plefsys en trois tranches successives, à savoir 20%, 26% et 6% en échange d'un paiement de 800 milliers d'euros, assorti d'un complément de prix, calculé sur le chiffre d'affaires généré par la collaboration entre le Groupe et Plefsys et plafonné à 300 milliers d'euros. Le prix a été déterminé sur base d'un plan d'affaires basé sur des flux de trésorerie actualisés.

NOTE 8. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

8.1 Acquisitions en 2017

(a) Description

Venture Information Management Ltd

Avec effet au 1er octobre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de Venture Information Management Ltd (« VIM ») via Sword Charteris Ltd, une filiale du Groupe pour un montant de 2 210 milliers d'euros. VIM est une société de droit britannique spécialisée dans les services IT à destination de l'industrie de l'exploration et production pétrolière et gazière. Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter sa base de clients et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire.

MintTulip Ltd

Le 1er septembre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de MintTulip Ltd, société de droit britannique, via Sword Charteris Ltd pour un montant de 1 788 milliers d'euros. MintTulip Ltd est une société partenaire de Microsoft dans les services Cloud. Le rapprochement a permis au Groupe d'augmenter sa présence géographique, d'étendre sa palette de services proposés et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire.

(b) Contrepartie transférée

(en milliers d'euros)	**Mint Tulip Ltd**	**Venture Information Management Ltd**	**TOTAL**
Contrepartie réglée en trésorerie	1 740	1 588	3 328
Moins:			
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	114	45	159
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	**1 626**	**1 543**	**3 169**

La convention d'achat de Venture Information Management Ltd prévoit un complément de prix correspondant à un multiple de 3 de la différence entre l'EBIDTA 2018 et l'EBDITA 2017 de Venture Information Management Ltd. Le complément de prix qualifié de « passif de contrepartie éventuelle » sera versé dans le courant du premier semestre 2018. La juste valeur de ce passif s'élève à 549 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Elle est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie estimés.

(c) Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition

(en milliers d'euros)	**Mint Tulip Ltd**	**Venture Information Management Ltd**	**TOTAL**
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	-	35	35
Impôts différés actifs	-	161	161
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	378	1 166	1 544
Autres actifs	121	65	186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	114	45	159
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(347)	(630)	(977)
Autres passifs	(115)	(311)	(426)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	**151**	**531**	**682**

(d) Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)	**Mint Tulip Ltd**	**Venture Information Management Ltd**	**TOTAL**
Contrepartie transferée	1 788	2 210	3 998
Moins:			
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	151	531	682
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	**1 637**	**1 679**	**3 316**

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe a procédé à une évaluation provisoire de la juste valeur des actifs et de passifs identifiables des deux sociétés acquises en attendant la finalisation des travaux de vérification confiés à des experts tiers.

Les goodwill dégagés lors de l'acquisition de ces deux sociétés sont principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de ces sociétés acquises au Groupe au travers des fonctions de support.

Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

(e) Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces groupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1er janvier 2017, le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice des entités acquises se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	**Mint Tulip Ltd**	**Venture Information Management Ltd**	**TOTAL**
Chiffre d'affaires	2 195	4 697	6 892
Résultat net	(30)	148	118

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2017, les sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

(en milliers d'euros)	**Mint Tulip Ltd**	**Venture Information Management Ltd**	**TOTAL**
Chiffre d'affaires	751	1 543	**2 294**
Résultat net	88	98	**186**

8.2 Acquisitions en 2016

En janvier 2016, le Groupe a acquis 100 % des actions de la société Infinity Ltd. pour un montant total de 50 milliers de GBP. Les montants liés à cette acquisition n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, les informations à fournir selon IFRS 3 n'ont pas été présentées.

NOTE 9. CESSIONS

9.1 Cessions en 2017

En mai 2017, le Groupe a constitué la filiale SCI Decan. Au 20 juillet 2017, SCI Decan a achété l'immeuble sis 6 rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or en France pour un prix de 3 500 milliers d'euros, financé entièrement par un emprunt. Le 18 décembre 2017, le Groupe a cédé sa filiale pour 1 millier d'euros correspondant au capital social. Voir note 37.3.

9.2 Cessions en 2016

Le Groupe a finalisé le 7 décembre 2016 la cession de sa filiale Sword Consulting France SAS pour un prix de 1 148 milliers d'euros.

(a) Contrepartie reçue

(en milliers d'euros)	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	1 148
Contrepartie à recevoir	-
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	**1 148**

(b) Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

(en milliers d'euros)	Total
Actifs non courants	
Goodwill	309
Immobilisations corporelles	7
Actifs d'impôt différé	4
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	886
Autres actifs	35
Trésorerie et équivalents de trésorerie	454
Passifs courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	(133)
Passif d'Impôt exigible	(3)
Autres passifs	(334)
ACTIFS NETS CÉDÉS	**1 225**

(c) Profit/ (perte) généré(e) à la cession

(en milliers d'euros)	Total
Contrepartie reçue	**1 148**
Moins : Actif net cédé	1 225
PERTE A LA CESSION	**(77)**

(d) Sortie nette de trésorerie à la cession

(en milliers d'euros)	Total
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	1 148
Moins:	
Soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	454
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	**694**

NOTE 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, aménagements et agencements	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatique	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2015	**557**	**2 692**	**311**	**11 209**	**6 793**	**21 562**
Acquisitions	-	227	58	1 781	284	**2 350**
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	78	**78**
Cessions	-	(18)	(105)	(383)	(60)	**(566)**
Sorties de périmètre	-	-	-	(49)	-	**(49)**
Écart de conversion	(79)	5	(15)	(524)	(718)	**(1 331)**
Au 31 décembre 2016	**478**	**2 906**	**249**	**12 034**	**6 377**	**22 044**
Acquisitions	-	3 620	2	1 703	293	**5 618**
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	25	-	-	263	76	**364**
Cessions	(83)	(76)	(2)	(774)	(883)	**(1 818)**
Sorties de périmètre	-	(3 333)	-	(37)	-	**(3 370)**
Écart de conversion	(16)	(113)	(21)	(521)	(243)	**(914)**
Autres mouvements	-		-	(215)	8	**(207)**
Au 31 décembre 2017	**404**	**3 004**	**228**	**12 453**	**5 628**	**21 717**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS						
Au 31 décembre 2015	**(361)**	**(1 643)**	**(179)**	**(9 150)**	**(2 380)**	**(13 713)**
Dotations aux amortissements	(66)	(235)	(45)	(1 101)	(501)	**(1 948)**
Variations de périmètre	-	-	-	-	(78)	**(78)**
Reprises de pertes de valeur	-	9	48	422	60	**539**
Écart de conversion	54	(2)	3	435	183	**673**
Au 31 décembre 2016	**(373)**	**(1 871)**	**(173)**	**(9 394)**	**(2 716)**	**(14 527)**
Dotations aux amortissements	(45)	(231)	(40)	(1 242)	(407)	**(1 965)**
Variations de périmètre	(25)	-	-	(249)	(49)	**(323)**
Reprises de pertes de valeur	83	59	-	769	654	**1 565**
Écart de conversion	13	79	16	384	109	**601**
Autres mouvements	-	-	-	216	(7)	**209**
Au 31 décembre 2017	**(347)**	**(1 964)**	**(197)**	**(9 516)**	**(2 416)**	**(14 440)**
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2016	**105**	**1 035**	**76**	**2 640**	**3 661**	**7 517**
Au 31 décembre 2017	**57**	**1 040**	**31**	**2 937**	**3 212**	**7 277**

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2016: néant).

NOTE 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Logiciels	Contrats liés aux logiciels	Clause de non concurrence	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2015	**7 770**	**4 657**	**1 113**	**7 425**	**20 965**
Entrées d'immobilisations générées en interne	2 870	-	-	-	**2 870**
Acquisitions	-	207	-	356	**563**
Cessions	-	-	-	(1)	**(1)**
Sorties de périmètre	-	-	-	(2)	**(2)**
Écart de conversion	(342)	(376)	-	(309)	**(1 027)**
Au 31 décembre 2016	**10 298**	**4 488**	**1 113**	**7 469**	**23 368**
Entrées d'immobilisations générées en interne	4 556	-	-	-	**4 556**
Acquisitions	-		-	233	**233**
Cessions	(507)		-	(117)	**(624)**
Sorties de périmètre	-	-	-	-	**-**
Écart de conversion	(310)	(173)	-	(40)	**(523)**
Au 31 décembre 2017	**14 037**	**4 315**	**1 113**	**7 545**	**27 010**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2015	**(3 823)**	**(2 376)**	**-**	**(3 303)**	**(9 502)**
Dotations aux amortissements	(858)	(1 005)	-	(1 556)	**(3 419)**
Variations de périmètre	-	-	-	3	**3**
Écart de conversion	40	289	-	71	**400**
Au 31 décembre 2016	**(4 641)**	**(3 092)**	**-**	**(4 785)**	**(12 518)**
Dotations aux amortissements	(1 178)	(746)	-	(1 469)	**(3 393)**
Variations de périmètre	507	-	-	115	**622**
Écart de conversion	61	132	-	4	**197**
Au 31 décembre 2017	**(5 251)**	**(3 706)**	**-**	**(6 135)**	**(15 092)**
VALEUR NETTE					
Valeur nette au 31 décembre 2016	**5 657**	**1 396**	**1 113**	**2 684**	**10 850**
Valeur nette au 31 décembre 2017	**8 786**	**609**	**1 113**	**1 410**	**11 918**

Les « contrats liés aux logiciels » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS et de contrats de maintenance logicielle.

La convention de cession de Tipik conclue par le Groupe le 10 mars 2014, était assortie d'une clause de non-concurrence. Par cet engagement, le Groupe s'interdisait de concurrencer les activités commerciales de Tipik sur le territoire de l'Union Européenne.

Depuis lors, compte tenu de nouvelles perspectives de croissance dans le secteur public et de sa volonté de renforcer sa présence dans ce segment, le Groupe a réévalué sa stratégie et souhaité pouvoir concurrencer à nouveau les activités de Tipik auprès des instances de l'Union Européenne.

Le 11 septembre 2014, le Groupe a conclu un accord aux termes desquels, contre le paiement de 6 millions d'euros, outre l'annulation de l' engagement de non concurrence, le Groupe a obtenu de Tipik qu'il renonce à son profit à fournir certaines prestations rattachées à deux contrats dans lesquels une filiale du Groupe et Tipik s'étaient portés candidats.

Le montant payé a été réparti comptablement entre un carnet de commande valorisé à 4 918 milliers d'euros pour des prestations à fournir sur une période de 4 années à compter de 2015 et l'annulation de l'engagement de non concurrence pour le solde.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant du secteur « Services IT », autrement appelé « production backlog ».

Test de dépréciation relatif à la clause de non concurrence
À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT 3 – IT Services, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité. Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT 3 présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 12 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

NOTE 12. GOODWILL

12.1 Variations du goodwill

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	**111 253**	**117 470**
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	3 317	250
Cessions	-	(625)
Écart de conversion	(3 408)	(5 842)
Solde à la fin de l'exercice	**111 162**	**111 253**
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	25 000	25 000
Comptabilisées au cours de l'exercice	-	-
Écart de conversion	-	-
Solde à la fin de l'exercice	**25 000**	**25 000**
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	**86 162**	**86 253**

12.2 Allocation du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
UGT 1 - Logiciels (Software)	29 920	30 911
UGT 3 - IT Services (Solutions)	56 242	55 342
TOTAL	**86 162**	**86 253**

12.3 Tests de dépréciation du goodwill

En 2017, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées lors de l'exercice précédent, le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »), en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

La valeur recouvrable des UGT 1 et UGT 3 s'élève respectivement à 157 899 (2016 : 193 205 milliers d'euros) et 142 724 milliers d'euros (2016 : 187 701 milliers d'euros).
Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2018 et d'une extrapolation pour les années 2019 et suivantes. Sur base du budget 2018, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 12.5% (12% à périmètre constant).

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/ chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	UGT 1 - Software		UGT 3 - Solutions	
	2017	2016	2017	2016
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	10%	10%	10%	10%
Marge opérationnelle	21%	24%	8%	8%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt (*)	7,67%	6,79%	8,25%	6,12%

(*) Les taux d'actualisation avant impôt pour 2017 s'élèvent respectivement à 9,46% (2016 : 8,40%) et 10,25% (2016 : 7,75%) pour l'UGT 1 et l'UGT 3.

Les valeurs attribuées à la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme et à la marge opérationnelle ont été déterminées avec prudence et sont cohérentes avec les données historiques et budgétaires du Groupe. Les projections ont été établies en tenant compte notamment du carnet de commandes, des coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles, du product mix, de la proportion accrue de ventes de logiciels en mode SaaS et d'un statu quo quant à la dépréciation de la Livre Sterling, consécutive à l'éventualité d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WAAC ») spécifiques à chaque UGT.

Sensibilité des valeurs recouvrables

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

NOTE 13. PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIES

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2017 :

(en milliers d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	518	518
Autres actifs	9 868	-	9 868
Actifs financiers non courants	**9 868**	**518**	**10 386**
Créances clients et autres débiteurs	54 105	-	54 105
Autres actifs	3 741	-	3 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	-	38 479
Actifs financiers courants	**96 325**	**-**	**96 325**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**106 193**	**518**	**106 711**

(en milliers d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF		
Dettes financières	17 000	17 000
Autres passifs	85	85
Passifs financiers non courants	**17 085**	**17 085**
Dettes financières	876	876
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 367	17 367
Autres passifs	1 600	1 600
Passifs financiers courants	**19 843**	**19 843**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**36 928**	**36 928**

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers selon IAS 39 au 31 décembre 2016 :

(en milliers d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL
ACTIF			
Actifs financiers disponibles à la vente	-	518	518
Autres actifs	12 899	-	12 899
Actifs financiers non courants	**12 899**	**518**	**13 417**
Créances clients et autres débiteurs	46 255	-	46 255
Autres actifs	5 409	-	5 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 196	-	46 196
Actifs financiers courants	**97 860**	**-**	**97 860**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**110 759**	**518**	**111 277**

(en milliers d'euros)	Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
PASSIF		
Dettes financières	13 500	13 500
Autres passifs	93	93
Passifs financiers non courants	**13 593**	**13 593**
Dettes financières	738	738
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 837	17 837
Autres passifs	3 628	3 628
Passifs financiers courants	**22 203**	**22 203**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**35 796**	**35 796**

NOTE 14. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Balances à la clôture

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Participation dans SBT	251	219
Participations dans diverses sociétés non cotées	267	299
TOTAL	**518**	**518**

Variations au cours de l'exercice

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au début de l'exercice	**518**	**379**
Acquisitions	26	253
Cessions	-	(199)
Variations de périmètre	-	-
Variations de la juste valeur	22	91
Écarts de conversion	(48)	(6)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**518**	**518**

NOTE 15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients	33 437	26 717
Provisions pour créances douteuses	(1 400)	(1 329)
Créances clients, net	**32 037**	**25 388**
Factures à établir	22 068	20 867
TOTAL	**54 105**	**46 255**

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

Balance âgée

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2017	19 814	781	243	-	20 838
Au 31 décembre 2016	23 023	2 100	467	-	25 590

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent des montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au début de l'exercice	**(1 329)**	**(1 553)**
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(1 001)	(466)
Pertes de valeur ayant fait l'objet d'une reprise	899	674
Variation de périmètre	-	(60)
Écart de conversion	31	76
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	**(1 400)**	**(1 329)**

Balance âgée des créances dépréciées

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2017	145	226	750	279	1 400
Au 31 décembre 2016	129	277	571	352	1 329

NOTE 16. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dépôts et cautionnements	856	723
Contrepartie à recevoir sur la cession de Kenzan (voir note 9.2.)	-	1 422
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	7 410	8 360
Autres créances non courantes	1 990	2 394
Total autres actifs non courants, valeur brute	**10 256**	**12 899**
Provisions pour créances douteuses	(3)	(4)
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS, VALEUR NETTE	**10 253**	**12 895**
Créances fiscales et sociales	1 886	1 807
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	1 616	3 404
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik	446	446
Contrepartie à recevoir sur la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	272	272
Autres créances courantes	1 023	1 287
Charges payées d'avance	3 971	7 280
Total autres actifs courants, valeur brute	**9 214**	**14 496**
Provisions pour créances douteuses	(5)	-
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	**9 209**	**14 496**

La juste valeur des « autres actifs non courants » a été déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au coût d'endettement du Groupe. La juste valeur de tous les actifs financiers qui composent cette rubrique s'élève à 8 505 milliers d'euros (2016 : 9 337 milliers d'euros) et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

NOTE 17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Disponibilités et assimilés	38 479	46 196
TOTAL	**38 479**	**46 196**

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	46 196
Concours bancaires (*)	(876)	(738)
TOTAL	**37 603**	**45 458**

(*) *Inclus dans les dettes financières courantes*

NOTE 18. REGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 1 015 milliers d'euros (2016 : 852 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

18.1 Régimes de retraite à prestations définies

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite.

Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont principalement rattachés aux filiales françaises du Groupe et sont au nombre de 380 au 31 décembre 2017 (2016 : 337).

En France, la détermination du montant et les conditions d'octroi de ces indemnités sont régies par une convention collective nationale qui relève du secteur dans lequel le Groupe opère (Convention Syntec).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.
Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(120)	(132)
Coût financier	(30)	(33)
Autres	(13)	(79)
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	**(163)**	**(244)**
TOTAL	**(163)**	**(244)**

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

18.2 Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Taux d'actualisation (*)	1,36%	1,36%
Taux de revalorisation des salaires annuels	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales	45%	45%
Age de départ	65 – 67 ans	65 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2016

(*) *Le taux d'actualisation est basé sur le taux IBOX AA 10+.*
(**) *Variable selon les zones géographiques.*

La duration moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2017 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2016).

18.3 Variation de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	**852**	**620**
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	120	132
Coût financier	30	33
Variations de périmètre	-	(12)
Autres variations	13	79
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**1 015**	**852**

Les montants provisionnés n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

NOTE 19. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Risques de contentieux	Autres	TOTAL
Solde au 1er janvier 2017	**1 126**	**82**	**1 208**
Dotations	90	48	138
Reprises sur provisions utilisées	(319)	(66)	(385)
Écarts de conversion	(40)	(1)	(41)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**857**	**63**	**920**
Courantes	169	63	**232**
Non-courantes	688	-	**688**

Les dotations et reprises sur provisions pour risques de contentieux sont incluses dans les « Autres éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé.

NOTE 20. DETTES FINANCIÈRES

20.1 Ventilation des dettes financières par nature

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Emprunts bancaires	17 000	13 500
Dettes financières non courantes	**17 000**	**13 500**
Concours bancaires	876	738
Dettes financières courantes	**876**	**738**
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	**17 876**	**14 238**

Les emprunts bancaires sont à taux variable. Leur valeur nette comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait que la juste valeur des emprunts est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt du Groupe en vigueur à la clôture de l'exercice. La juste valeur des emprunts bancaires est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie.

20.2 Échéancier

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Moins d'un an	876	738
De un à cinq ans (*)	17 000	13 500
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	**17 876**	**14 238**

(*) La classification à plus d'un an tient compte des options de refinancement des crédits existants négociées en faveur du Groupe.

20.3 Lignes de crédit disponibles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Montant autorisé	**125 000**	**118 333**
Moins d'un an	-	33 333
De un à cinq ans	125 000	85 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant utilisé	**17 000**	**13 500**
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	17 000	13 500
Plus de cinq ans	-	-
Montant disponible	**108 000**	**104 833**
Moins d'un an	-	33 333
De un à cinq ans	108 000	71 500
Plus de cinq ans	-	-

Les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers : un ratio « dettes financières nettes consolidées/ excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio « dettes financières nettes consolidées/ capitaux propres consolidés » inférieur à 1. En cas de non-respect des ratios financiers, les banques prêteuses sont en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours des lignes de crédit à concurrence de 17 000 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 13 500 milliers d'euros).
Au 31 décembre 2017, les ratios financiers sont respectés.

20.4 Variation des dettes financières

(en milliers d'euros)	Concours bancaires	Emprunts bancaires	Total
Solde au 31 Décembre 2015	668	19 000	19 668
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	70	(5 497)	(5 427)
Regroupement d'entreprises	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
Autres mouvements	-	(3)	(3)
Solde au 31 Décembre 2016	**738**	**13 500**	**14 238**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	138	7 070	7 208
Regroupement d'entreprises	-	-	-
Cessions de filiales	-	(3 567)	(3 567)
Ecarts de conversion	-	-	-
Autres mouvements	-	(4)	(4)
Solde au 31 Décembre 2017	**876**	**17 000**	**3 638**

NOTE 21. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd en 2015 des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword Charteris Ltd (antérieurement Sword IT Solutions), soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd ont été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat sont exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1 décembre 2025 dans l'hypothèse où certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne seraient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) est le prix payé par les détenteurs de ces actions. Au 31 décembre 2017, compte tenu des perspectives de Sword Charteris Ltd et des conditions d'exercice, les options ont une valeur nulle (2016 : valeur nulle).

NOTE 22. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs	3 144	3 842
Factures à recevoir	13 660	13 105
Autres	563	890
TOTAL	**17 367**	**17 837**

NOTE 23. AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Autres	85	93
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	**85**	**93**
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	7 394	4 617
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 974	7 482
Produits constatés d'avance	23 968	22 524
Contrepartie éventuelle sur acquisition de Venture Information Management Ltd (note 8.1.)	549	-
Paiement différé lié à l'acquisition complémentaire de titres dans Simalaya Holding SA	-	35
Autres	1 051	3 593
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	**39 936**	**38 251**

NOTE 24. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

24.1 Hiérarchie des justes valeurs

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).
-

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs évalués à la juste valeur par niveau de hiérarchie.

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2017
Actifs à la juste valeur				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Participation dans SBT	251	-	-	251
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	267	267
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	**251**	**-**	**267**	**518**

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2016
Actifs à la juste valeur				
Actifs financiers disponibles à la vente				
Participation dans SBT	219	-	-	219
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	299	299
TOTAL DES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR	**219**	**-**	**299**	**518**

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procèderait à ce changement de classification (et des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

24.2 Techniques d'évaluation
Dans le cadre des regroupements d'entreprises

Immobilisations incorporelles
La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle et des carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux actualisation.

Instruments financiers dérivés
La valorisation des contrats d'achat ou de vente d'options est effectuée à partir du modèle de Black & Scholes, en s'appuyant sur des données observables telles que la volatilité du titre sous-jacent ou à partir de modèles basés sur des flux de trésorerie attendus actualisés, pondérés le cas échéant en fonction de scénarios possibles.

Contrepartie éventuelle
La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'achat de titres dans Venture Information Management Ltd est établie à l'aide d'une estimation des projections de l'EBITDA, sur base des comptes 2017 et des budgets et prévisions à 3 mois sur 2018, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte de l'effet de l'actualisation.

La contrepartie éventuelle est classée en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données inhérentes à la société acquise.

Dans le cours normal des affaires
Actifs financiers disponibles à la vente
Les actifs financiers disponibles à la vente relevant du niveau 1 sont évalués au cours de bourse à la date de clôture. Les autres actifs financiers disponibles à la vente relèvent du niveau 3 et sont évalués sur base de leur actif net, tel que communiqué par la direction de la société concernée. Le Groupe procède à des ajustements s'il constate sur base des informations disponibles que l'actif net s'écarte significativement de la juste valeur.

24.3 Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2017**	**31 décembre 2016**
Solde au début de l'exercice	**299**	**251**
Acquisitions	16	253
Cessions	-	(199)
Total des gains et pertes	(48)	(6)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**267**	**299**
Total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice	(48)	6

Le total des gains et pertes pour l'exercice relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice est inclus dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur ».

NOTE 25. IMPÔTS

25.1 Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat de l'exercice		
Impôt exigible	5 298	4 289
Impôt différé	(279)	557
TOTAL	**5 019**	**4 846**

25.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat avant impôt	16 257	15 662
Taux moyen d'imposition en vigueur au Luxembourg	31,47%	31,47%
Charge d'impôt théorique	**5 116**	**4 929**
Incidences:		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	604	917
- Produits exonérés d'impôt	(501)	(372)
- Différences permanentes	(195)	57
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire des filiales étrangères	(1 244)	(1 738)
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(661)	(496)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	1 029	812
- Crédit d'impôt	11	(37)
- Divers	860	774
Charge d'impôt effectif	**5 019**	**4 846**
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	**30,87%**	**30,94%**

25.3 Décomposition des impôts différés actifs et passifs par nature

(en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Solde à la clôture
(Passifs)/ Actifs d'impôt différé					
Immobilisations incorporelles	(1 604)	121	12	-	(1 471)
Produits différés	11	302	30	-	343
Provisions	260	62	-	-	322
	(1 333)	**485**	**42**	**-**	**(806)**
Pertes fiscales	905	(198)	(25)	113	795
(PASSIFS)/ ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	**(428)**	**287**	**17**	**113**	**(11)**

25.4 Solde d'impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés actifs	1 438	1 165
Impôts différés passifs	(1 449)	(1 593)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**(11)**	**(428)**

Impôts différés actifs non reconnus
À la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 23 819 milliers d'euros (2016: 23 827 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération.

NOTE 26. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Rémunérations brutes	66 166	62 744
Charges sociales	12 101	10 688
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions (note 36)	-	92
Autres	1 037	830
TOTAL	**79 304**	**74 354**

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Effectif moyen	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Effectif facturable	1 111	924
Effectif non facturable	180	161
TOTAL	**1 291**	**1 085**

Les avantages au personnel tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 18.

NOTE 27. DOTATIONS AUX PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dotations aux provisions pour retraites	162	165
Dotations aux autres provisions	126	21
Reprises sur autres provisions	(67)	(128)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 001	511
Reprises sur provisions pour créances douteuses	(899)	(674)
TOTAL	**323**	**(105)**

NOTE 28. RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Frais de cessions	(349)	(347)
Résultat de cession sur titres non consolidés	-	21
Résultat de cession sur titres consolidés	136	-
Résultat de cession sur titres Amor	-	88
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	(232)	8
TOTAL	**(445)**	**(230)**

NOTE 29. PERTE DE VALEUR SUR ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Perte de valeur sur créances clients	1 534	-
Perte de valeur sur la cession des titres dans Kenzan	1 375	-
TOTAL	**2 909**	**-**

NOTE 30. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Coûts de litiges	(367)	(145)
Coûts de restructuration	(349)	(1 411)
Coûts d'acquisition	(669)	(1 340)
Autres charges [1]	(770)	(1 195)
Autres produits	389	9
TOTAL	**(1 766)**	**(4 082)**

(1) Les autres charges comprennent principalement un montant de 344 milliers d'euros relatifs à des loyers pour bureaux vacants et un montant de 248 milliers d'euros pour des frais de licenciement.

NOTE 31. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Intérêts sur comptes à terme	421	441
Autres	-	1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**421**	**442**
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(416)	(427)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**5**	**15**
Gain de change	735	2 655
Perte de change	(1 398)	(1 628)
Dotations financières sur titres non consolidés et créances	(62)	(4)
Autres produits financiers	-	24
Autres charges financières	(162)	(255)
RÉSULTAT FINANCIER NET	**(882)**	**807**

NOTE 32. RÉSULTAT PAR ACTION

(en milliers d'euros et en unité)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société	10 419	10 498
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 538 080	9 407 713
Impact des instruments dilutifs	-	37 418
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 538 080	9 445 131
Résultat par action		
Résultat net de base par action	1,09	1,12
Résultat net dilué par action	1,09	1,11

NOTE 33. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social est de 9 544 965 euros (2016: 9 544 965 euros) représenté par 9 544 965 actions (2016 : 9 544 965 actions) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

Au 31 décembre 2016, le capital social autorisé s'élevait à 4 745 000 euros et à 100 000 000 euros dans le cadre d'actions nouvelles à émettre en vertu de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. Cette autorisation est arrivée à échéance le 2 mai 2017.

NOTE 34. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient 10 671 actions propres (31 décembre 2016 : 105 809 actions propres).

NOTE 35. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2017 a voté le versement d'un dividende de 1,20 euros par action en 2017 dans le cadre de l'affectation des résultats 2016, qui a donné lieu à un versement global de 11 445 milliers d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

NOTE 36. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis le 30 janvier 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires avait autorisé le Conseil d'administration à mettre en place plusieurs plans d'options sur actions (stock-options) destinés aux salariés et aux dirigeants. Les options pouvaient généralement être exercées sur une période s'ouvrant à l'issue d'un délai compris entre 36 mois et 48 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Au 31 décembre 2017, il n'y plus de plans d'options sur actions en place.

Les variations des options sur actions pendant l'exercice 2016 sont résumées comme suit :

	31 décembre 2016	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen**
Solde au début de l'exercice	**130 000**	**16,21**
Options exercées durant l'exercice	(130 000)	16,21
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	-

En 2016, la charge totale du Groupe liée aux plans d'options s'élevait à 92 milliers d'euros.

NOTE 37. TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

37.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Avantages à court terme:		
- Brut (hors avantage en nature)	1 142	1 249
- Charges patronales	259	246
- Avantages en nature	64	57
Jetons de présence	108	174
Paiements fondés sur des actions	-	92
TOTAL	**1 573**	**1 818**

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 14 (2016 : 15).

37.2 Entreprises associées

a) Tipik

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Chiffre d'affaires réalisé avec Tipik	3 656	3 480
Achats à Tipik	(154)	(372)
TOTAL	**3 502**	**3 108**

Le prêt-relais accordé à Tipik par le CIC Lyonnaise de Banque avec échéance 31 mars 2017, a été renouvelé pour un an à hauteur de 6 millions d'euros. Voir note 38.

En mars 2015, le Groupe a consenti à Tipik un abandon de créance sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune à concurrence de 4,5 millions d'euros. En décembre 2016, le Groupe a accordé à Tipik un abandon partiel de sa créance à concurrence d'un montant de 250 milliers d'euros, subordonné à la condition de retour à meilleure fortune. Suite au premier et deuxième abandon de créance susmentionnée, le Groupe détient une créance sur Tipik s'élevant à 302 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 302 milliers d'euros).

En vertu d'une convention d'actionnaires avec Alamos SA, Tipik est sous le contrôle exclusif d'Alamos SA selon IFRS 10. Par conséquent, Tipik reste comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2017, la créance détenue sur Alamos S.A. s'élève à 446 milliers d'euros (31 décembre 2016 : 446 milliers d'euros).

b) Plefsys IT PC
Au 1er mai 2017, le Groupe a signé avec la société Plefsys IT PC un contrat de services d'une durée de trois ans renouvelable, à des fins de prospection commerciale et de gestion des appels d'offres (voir note 1.2 et note 7). Le montant des prestations pour 2017 s'élève à 100 milliers d'euros.

37.3 Autres

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 17,9% dans le groupe fournit les prestations suivantes:

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Honoraires de gestion	370	350
Honoraires liés aux cessions réalisées	150	240
TOTAL	**520**	**590**

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2017, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 375 milliers d'euros (2016 : 163 milliers d'euros).
Des prêts pour un montant de 1 426 milliers d'euros (31 décembre 2016 : 2 106 milliers d'euros) ont été accordés à des membres de la direction du Groupe en vue de financer l'acquisition de participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe. Ils sont rémunérés à un taux établi entre 2% et 3% par an et viennent à échéance au cours de la période allant de 2018 à 2020.

Le 18 décembre 2017, le Groupe a cédé sa filiale SCI Decan à une société contrôlée par Financière Sémaphore à un prix de 1 millier d'euros. Voir note 9.1. À compter du 1er janvier 2018, le Groupe occupe les bureaux sis 6 rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or que SCI Decan met à disposition du Groupe pour un loyer de 266 milliers d'euros par an. Le loyer a été établi sur base des prix de marché. Le bail vient à échéance le 31 décembre 2028.

NOTE 38. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Contrats de location simple	**20 730**	**21 054**
Moins d'un an	4 362	4 094
De un à cinq ans	12 017	12 360
Plus de cinq ans	4 351	4 600
Cautions données pour compte de tiers [(1)]	**6 036**	**6 536**
Moins d'un an	6 000	6 500
De un à cinq ans	36	36
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données [(2)]	**373**	**67**
Moins d'un an	72	67
De un à cinq ans	229	-
Plus de cinq ans	72	-
TOTAL	**27 139**	**27 657**

[(1)] Incluant une caution donnée en garantie d'un prêt bancaire de 6 millions d'euros accordé à Tipik, ayant une échéance en mars 2018. Voir note 37.2.
[(2)] Incluant les garanties de bonne fin.

NOTE 39. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun risque significatif de passifs éventuels.

NOTE 40. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2017 et 2016 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	796	703
Conseil juridique, fiscal, social	25	25
Autres	-	5
TOTAL	**821**	**733**

NOTE 41. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 16 février 2018, le Groupe a acquis la société suisse IDO pour un montant total de 2,9 millions de CHF.

Le 15 janvier 2018, Mr. Perrotey a acquis 3,5% du capital de Sword Services pour un prix déterminé sur base des états financiers 2016 et 2017 de Sword Services et respectant les conditions de marché.

17 CONTACTS

EUROPE		
FRANCE		
9 Avenue Charles de Gaulle 69771 ST DIDIER AU MONT D'OR Tél. +33 4 72 85 37 40	37 Rue de Lyon 75012 PARIS Tél. +33 1 44 67 24 00	8 Rue Jouanet 35700 RENNES Tél. +33 2 99 84 50 50
SUISSE		
Avenue des Baumettes, 19 CH1020 RENENS / LAUSANNE Tél. +41 21 632 90 00	Business Park Terre Bonne Bâtiment A1 - 1er étage Route de Crassier, 7 1262 EYSINS Tél. +41 22 879 96 30 Schützengraben 7 CH4051 BALE Tél. +41 61 723 01 88	Avenue Cardinal Mermillod, 36 CH-1227 Carouge GENEVE Tél. +41 22 420 17 28
IRLANDE	**BELGIQUE**	**LUXEMBOURG**
Unit 2a Ballybrit Business Park GALWAY Tél. +353 91 70 6000	270 Avenue de Tervueren B-1150 BRUXELLES Tél. +32 2 235 10 00	2 Rue d'Arlon L-8399 Windhof Grand Duché du Luxembourg Tél. +352 26 11 26 11
ROYAUME UNI		
Nibley Court 3 Turner Drive Westerleigh Business Park BRISTOL BS37 5YX Tél. +44 1454 871 000	1 Grenfell Road MAIDENHEAD Berks SL6 1HN Tél. +44 1628 582 500 Clarence House 133 George Street EDINBOURG, EH2 4JS Tél. +44 207 600 9199	1000 Great West Road BRENTFORD Middlesex TW8 9DW Tél. +44 20 8232 2555 1 Mill Court Mill Lane, Newbury RG14 5RE Tél. +44 1635 47647
AMERIQUE & OCEANIE		
USA		
2325 Lakeview Parkway Suite 400 ALPHARETTA GEORGIA 30009 Tél. +1 470 375 9800	13221 Woodland Park Road Suite 440 HERNDON VA 20171 Tél. +1 703 673 9580	30 Broad Street 14th Floor NEW YORK NY 10004 Tél. +1 646 480 4874
COLOMBIE		
	Carrera 16, N°93 A16 AP 504 of 504 BOGOTA D.C	

CANADA	AUSTRALIE	NOUVELLE-ZELANDE
10th Floor Bankers Hall West Tower 888 - 3rd South West CALGARY T2P 5C5 Tél. +1 403 444 5983	40/140 William Street MELBOURNE VIC 3000 Tél. +61 3 9229 3850	205 Victoria Street WELLINGTON
AFRIQUE		
AFRIQUE DU SUD	**MAROC**	**TUNISIE**
Waterfall Crescent North Waterfall Park Vorna Valley MIDRAND	12, Angle Av Abtal et Rue Oued Ziz Bureau N°9 Agdal, RABAT Tél. +212 (537) 680 648	Parc Technologique Elgazala BP28 2088 ARIANA Tél. +216 71 856 5902
ASIE		
LIBAN	**EMIRATS ARABES UNIS**	**CHINE**
Berytech Technology & Health Rue de Damas BEYROUTH Tél. +961 1 612 500	119-120 Building 13 Dubai Internet City PO BOX 500406 DUBAI Tél. +971 4367 0375	6A 6F Yeung Yiu Chung 2 Fung Yip Street Chai Wan HONG KONG Tél. +852 2519 9082
INDE		
Arihant Epark, 10th floor N°117/1 Lattice.Bridge Road Dr Muthulakshmi Salai, Aydar CHENNAI 600 020 Tél. +91 44 66 36 36 36		